

Quelles gouvernances locales de la transition énergétique?

en partenariat avec le Cerema

Séminaire "La construction d'une stratégie locale de transition éco-énergétique : outils, acteurs, enjeux "

10 septembre 2015



Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires
et de la Ruralité
Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie
Plan Urbanisme Construction Architecture
Tour Pascal B
92055 La Défense
Site internet : www.urbanisme-puca.gouv.fr
Directeur de la publication : Emmanuel Raoul,
secrétaire permanent du PUCA

Responsable : François Ménard, chargé de projet au
PUCA
Coordination éditoriale : Bénédicte Bercovici,
chargée de valorisation au PUCA

Crédit photo : Arnaud Bouissou, MLETR/MEDDE, tous
droits réservés
Couverture : Parc d'éoliennes dans le Loiret
ISSN 0246-5612
ISBN 978-2-11-13851-3
Impression : MLETR/MEDDE, novembre 2015

Cycle
**Quelles gouvernances locales de la
transition énergétique ?**

En partenariat avec le Cerema

Compte-rendu de la séance du 10 septembre 2015
**La construction d'une stratégie locale de transition éco-
énergétique : outils, acteurs, enjeux**

Sommaire

Ouverture

Anne Ged, Directrice de l'Agence Parisienne du Climat 7

**La construction d'une stratégie locale de transition
éco-énergétique : outils, acteurs, enjeux** 9

François Ménard, Puca

Roland Cotte, Cerema

**La mise en œuvre de la transition énergétique au
sein d'une stratégie locale intégrée** 12

- François-Mathieu Poupeau, chercheur au LATTS-
Ecole des Ponts ParisTech 12

**Elaborer une stratégie énergétique locale dans un
contexte de gouvernance multi-niveaux : mise en
perspective et enjeux**

**Les expériences institutionnelles menées au niveau
d'un SRCAE ou d'un PCET** 21

ANIMATION : CHARLOTTE TARDIEU, DOCTEURE EN
AMÉNAGEMENT ET URBANISME ET NATHALIE FURST, CEREMA

- Christian Bathelier, DREAL Alsace 21

- Evelyne Bernard, DREAL Rhône-Alpes 23

- Romain Harrois, Agence locale de l'énergie 27

Métropole bordelaise et Gironde

Echanges 29

Les actions menées par des territoires	41
Présentations par deux territoires de leurs démarches	
ANIMATRICE-DISCUFANTE : JOËLLE COLOSIO, DR IDF ADEME	
- Yves Deniaud, pour l'association "Eoliennes en Pays de Vilaine"	41
- Gérard Kueffer, pour l'association "Thermie-CLCV"	48
Le rôle des acteurs associatifs dans la transition énergétique	51
ANIMATEUR-DISCUFANT : GUILHEM BLANCHARD, DOCTORANT LATTTS	
- Marc Jedliczka, pour l'association Negawatt et Hespul	51
- Olivier Berland, pour l'association Energie Partagée	55
- Yannick Régnier, CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables)	60
Echanges	63

Ouverture

ANNE GED

DIRECTRICE DE L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT

Nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouvelles personnes dans cette agence, et je reconnais ici quelques partenaires familiers. Je vais profiter de ces minutes pour rappeler ce que l'on fait. Votre sujet est vraiment notre sujet : quelles gouvernances locales de la transition énergétique, quels sont les enjeux des acteurs ? Nous, Agence parisienne du climat (APC), sommes une jeune agence, créée à l'initiative de la Ville de Paris pour mettre en œuvre de manière opérationnelle le plan climat. Cette agence est une alliance, ce qui en fait l'originalité : autour de la Ville de Paris, nous avons bien d'autres partenaires, la Région Ile-de-France, EDF, CPCU, RATP et Météo France, avec un soutien fort de l'Ademe et de la Caisse des dépôts. Autour de ce partenariat fondateur, nous avons réussi à réunir quatre-vingt-dix adhérents, qui progressivement nous ont accompagnés et contribuent à notre programme de travail et à notre financement : 30% du budget vient des partenaires privés et associatifs. Nous sommes vingt-cinq personnes ici, c'est une force de frappe opérationnelle, et nous sommes des taiseux par rapport aux discours émis au niveau national.

Nos axes de travail sont clairs : est confié à l'APC tout ce qui concerne le grand public, de manière neutre, gratuite, indépendante. Nous avons plus de quatre mille appels par an ; nous organisons une série d'animations sur le territoire parisien, chaque année. Et nous réfléchissons à une évolution consistant à être beaucoup plus inclusifs dans nos démarches. Nous étions partis avec l'idée qu'il y avait l'énergie, et puis tout le reste. Maintenant, nous voyons que la question de l'énergie ne sera pas réglée sans tenir compte de l'air, des déchets, etc. En 2300, on y serait encore, étape par étape. On réfléchit beaucoup plus aux questions de qualité de l'air : si nous réussissons à "attraper" des gens par ce thème, nous pourrions faire passer le message sur l'efficacité énergétique. Nous souhaitons aussi être plus inclusifs quant à l'innovation et à la transformation numérique. Quel est l'accompagnement au changement ? Quelles sont les grandes transformations à apporter, qu'il s'agisse des individus ou des institutions ? Le deuxième axe est de contribuer de manière opérationnelle aux

transformations du territoire, avec un chantier majeur à Paris, le bâtiment, résidentiel ou tertiaire. Pour le résidentiel, nous portons une plate-forme territoriale de la rénovation énergétique en copropriété : ce sera le grand sujet de la mandature. Nous travaillons à fond pour passer à l'étape de massification. Globalement, le constat est qu'il faut y aller, et que l'on ne satisfera pas tous les objectifs 2020 en 2019, compte tenu de l'inertie du secteur "copropriété". Les résultats tangibles arriveront d'ici 2020. Le troisième axe est de contribuer aux grandes questions énergie-climat du territoire métropolitain, cette fois, quelles que soient les évolutions du sujet politique. Cette métropole va finir par se construire. Dans cette course de vitesse à la massification, nous sommes persuadés qu'il faut commencer à mutualiser les outils, sans réinventer ce qui existe par ailleurs. Il faut faire un pot commun et travailler ensemble. Nous faisons régulièrement des ateliers, décrivant les grandes questions énergie-climat qui se posent au territoire métropolitain.

Ce que disent nos partenaires, c'est que l'APC est un révélateur de tendances : lieu neutre, indépendant où l'on peut se parler. On n'est pas autorité concessionnaire, client, fournisseur, on peut se dire des choses, ce qui finalement nous fait progresser ensemble. Par rapport à la COP21, j'étais un peu agacée en entendant un journaliste disant "tout le monde s'en fout, il n'y a pas assez d'actions opérationnelles". Messieurs les journalistes et les politiques, messieurs les responsables des grandes associations nationales, venez voir sur le terrain ceux qui vont en AG de copropriété, ceux qui vont faire des permanences chez Leroy Merlin samedi prochain pour expliquer les choses aux artisans. Je profite de cette séance pour dire : nous sommes les petites mains, sans accès aux grands médias nationaux. Nous avons besoin de messages positifs et qu'indépendamment des grandes questions onusiennes, des choses se passent sur le terrain. C'est ce qu'il faudrait, dans les prochaines semaines, mettre en évidence, indépendamment des grandes instances politiques, c'est le citoyen qui va engager 15 000 euros de travaux dans sa copropriété au lieu d'une révision de son chauffage. Partageons un peu ce coup de colère, mais aussi cet engagement.

C'est ce partage, ce croisement des mondes, cette révélation des tendances, que nous tentons de faire avec optimisme, engagement, empathie, ce qui va contribuer au succès. Je vous remercie.

La construction d'une stratégie locale de transition énergétique : outils, acteurs, enjeux

FRANÇOIS MÉNARD

CHARGÉ DE PROJET AU PUCA ET RESPONSABLE DU CYCLE DE SÉMINAIRES
" QUELLES GOUVERNANCES LOCALES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE? "

Le PUCA est l'organe incitatif de recherche et d'expérimentation de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, une instance placée sous la double tutelle des ministres en charge de l'écologie et du logement, qui a vocation à impulser les réflexions, à participer à des échanges. C'est un peu l'instance réflexive au sein de l'État, à côté des grands services normatifs qui produisent de la réglementation. Il a vocation à ne pas réfléchir seul, à se lier à des chercheurs et à tous les acteurs de l'action publique. Or, dans le domaine de la transition énergétique, on est passé, ce qui n'aura échappé à personne, d'une époque où l'on avait un État centralisé, aménageur, sûr des infrastructures et des programmes énergétiques - le nucléaire - imposés au pays, à un contexte différent. Si l'on regarde dans le détail, ce contexte n'a pas complètement basculé, mais à travers des évolutions législatives et réglementaires, il devient possible aux territoires, aux collectivités qui avaient déjà un certain nombre de prérogatives en matière d'énergie, de devenir des acteurs majeurs de l'énergie. À côté de l'État et des collectivités territoriales, il y a d'autres instances, des agences qui ont un statut particulier, des missions particulières : l'Ademe, l'Anah, l'Anru... Tout cela constitue des forces de transformation qui parfois ont du mal à se coordonner, et des initiatives et des emboitements qui peinent parfois à s'établir : de manière verticale entre les politiques nationales qui rencontrent difficilement des initiatives locales, qui ont elles du mal à trouver place dans les grands dispositifs nationaux ; et horizontalement, entre territoires, entre collectivités. État, collectivités, agences : mais il y a aussi la société civile qui, dans ce dialogue entre État et collectivités a parfois du mal à être entendue. Or, aujourd'hui, la transition énergétique, c'est l'affaire de tous - formule facile – autant que de la politique descendante ou de la coordination politique. Les acteurs de la société civile, les citoyens, les entreprises, ont un rôle à jouer. Ce qui demande à réfléchir selon des schémas nouveaux, qui ne peuvent être pensés en chambre, mais doivent prendre la mesure de ce qui se réalise

pour, justement, inspirer une nouvelle forme d'action publique.

Cette séance se situe dans un cycle consacré à la gouvernance locale de la transition énergétique, elle porte plus particulièrement - on a été très large - sur "acteurs, outils, enjeux" : on peut difficilement cibler plus large ! Il faut partir de la question des outils, outils d'orientation, de planification, d'organisation du territoire, tout ce qui est SRCAE, SCOT, PLU, PCET, qui orientent un certain nombre de transformations. Mais ces instruments sont portés par des acteurs qui eux-mêmes sont amenés à coopérer entre eux, à gérer des propositions, qu'il s'agisse des économies d'énergie ou des énergies renouvelables. Donc, les enjeux sont liés à la façon dont les dynamiques vont se coordonner.

Nous avons dans ce séminaire réfléchi à inviter un autre organisme, le CEREMA, organisme cousin du PUCA, qui sans avoir les mêmes missions, reste assez complémentaire.

ROLAND COTTE,
CEREMA, DIRECTION TECHNIQUE TERRITOIRES ET VILLE,
CHEF DU GROUPE AIR BRUIT NATURE

Le Cerema - Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - est un organisme assez jeune, créé le 1er janvier 2014, qui rassemble les ex CETE et les ex services centraux, SETRA, CERTU et CETMEF. L'établissement a une implantation territoriale, c'est important pour nous : l'établissement relève de l'État, mais il a pour vocation de travailler avec les collectivités territoriales et développer des partenariats avec les différents acteurs de la transition énergétique. Nos travaux sont développés en partenariat, avec pour vocation de mettre à profit l'ancrage territorial, l'écoute des territoires se croisant avec la recherche. Quels sont les besoins qui remontent des territoires ? Quelles sont les bonnes pratiques ? Quelles sont les expériences intéressantes à valoriser, à faire fructifier, à mettre en valeur au niveau national ? Qu'est-ce que les chercheurs, demain, vont pouvoir apporter aux territoires ? Le Cerema se situe dans cette dynamique de croisement, et dans l'enrichissement réciproque.

Le Cerema travaille sur différentes thématiques, et l'un de ses champs d'action en développement est la transition énergétique. L'objectif pour nous est d'accompagner, de participer à la construction et d'évaluer les politiques. Aujourd'hui, clairement, la loi est là pour faciliter, accélérer, et donner de l'outillage aux territoires. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant d'être dans une logique descendante, mais aussi une logique bottom-up, car il y a de nombreuses initiatives sur le territoire. Le programme a été construit pour permettre aux initiatives de s'exprimer, pour montrer en quoi les enjeux sont communs, en quoi les outils sont disponibles ou pas, en quoi existent des éléments facilitateurs, mais aussi des freins à lever, en quoi nos travaux pourront contribuer à fournir de la méthodologie, des choses concrètes, aux différents acteurs pour les aider à mettre en œuvre leurs actions.

L'objectif de la journée est que les échanges soient riches, que les exemples puissent mettre en valeur les initiatives innovantes mais aussi illustrer les freins de façon constructive et mobilisatrice pour développer des réponses opérationnelles. Le Cerema est là pour vous accompagner et vous apporter des outils quand il le faut.

La mise en oeuvre de la transition énergétique au sein d'une stratégie locale intégrée

Élaborer une stratégie énergétique locale dans un contexte de gouvernance multi-niveaux : mise en perspective et enjeux

FRANÇOIS-MATHIEU POUPEAU

CHERCHEUR AU LATTS-ÉCOLE DES PONTS PARISTECH

Il m'a été demandé d'intervenir pour replacer le thème de la journée : comment se construit la stratégie locale dans un cadre un peu plus général, le système énergétique et l'articulation des échelles, des niveaux de gouvernance en la matière. Il est nécessaire d'avoir un premier ensemble d'interrogations avant de donner la parole à ceux qui bâtissent les stratégies au quotidien et qui rencontrent des difficultés diverses, pour rappeler que ces stratégies s'inscrivent dans un ensemble plus vaste, avec des interdépendances, dans un système où les parties prenantes se sont multipliées depuis une vingtaine d'années : les conseils régionaux, généraux, les intercommunalités, les communautés de communes, les syndicats techniques, les communes. On a une prolifération d'acteurs, y compris du côté de la puissance publique : on a l'Union européenne, même si on en est encore à rechercher une stratégie européenne ; on a l'État, resté très présent, qui n'a pas démissionné de ses missions, comme on l'a vu à l'occasion du vote de la loi sur la transition énergétique. On a aussi les agences qui en dépendent. Multiplication des parties prenantes également du côté des opérateurs. On était habitué à avoir deux grands opérateurs, on se retrouve avec une bonne centaine, dont des opérateurs locaux. Les opérateurs se sont scindés, il y a ceux qui gèrent les réseaux, d'autres les fournisseurs. Avec les smartgrids on voit apparaître d'autres opérateurs. Du côté de la société civile, les initiatives sont de plus en plus nombreuses, à travers associations, collectifs de citoyens, sociétés participatives. On a un emboîtement d'échelles plus complexe qu'auparavant, que l'on qualifie souvent sous le nom de gouvernance, ce qui rompt avec la notion de gouvernement hiérarchique et exprime un monde polycentrique, même si ce monde est structuré. Ce n'est pas non plus la porte ouverte à toute

forme de décision. Les acteurs sont encore centraux, mais doivent composer avec les parties prenantes de plus en plus nombreuses et différentes. Ce terme de gouvernance n'aurait pas été utilisé il y a vingt ans pour qualifier l'énergie : c'est une vraie nouveauté avec laquelle il faut composer.

On va retrouver ce monde au niveau des outils de pilotage stratégique de la transition énergétique. On a vu, accompagnant la gouvernance et cette multiplication des acteurs, la multiplication des outils de pilotage stratégique. J'ai dû réactualiser mes connaissances, notamment en raison de la loi sur la transition énergétique. Au niveau de l'État : depuis plusieurs décennies il n'avait pas spécifiquement de stratégie en tant que telle, c'était souvent les opérateurs qui portaient les stratégies pour l'État, avec plus ou moins de débat démocratique. Depuis une vingtaine d'années, la libéralisation a eu un effet positif : la séparation de l'État des opérateurs a obligé l'État à affirmer ses choix, ses missions stratégiques. Est-ce que les objectifs politiques de la loi sur la transition énergétique vont être pris en compte, intégrés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ? L'État a commencé à énoncer des ambitions stratégiques à travers différents documents : la PPI - programmation pluriannuelle des investissements, qui concerne l'électricité ; la loi sur la transition l'a étendue à l'énergie sous le nom de PPE, qui a fait parler d'elle parce que, finalement, on se demandait si les objectifs politiques allaient être pris en compte, intégrés dans la PPE ? C'est un vrai enjeu de suivi de ce qui a été énoncé par le législateur. C'est un premier outil stratégique. La loi sur la transition a initié une nouvelle stratégie "carbone" nationale, qui est en train d'être façonnée ; c'est un autre outil stratégique. Si on redescend au niveau régional, on a les SRCAE, schémas régionaux climat air énergie, qui existent depuis la loi Grenelle, ainsi que les S3REnr - schémas régionaux de raccordement aux réseaux d'énergies renouvelables ; la loi a produit un nouveau schéma, le schéma régional "biomasse". Ces schémas sont élaborés par les préfets de régions et les conseils régionaux. On a aussi, dans les conseils régionaux, les futurs programmes pour l'efficacité énergétique. Au niveau régional, il va falloir travailler encore plus que par le passé. Au niveau local, communal ou intercommunal, on a le PCAET - Plan climat air énergie territorial - qui se substitue au PCET. On a aussi les anciens documents stratégiques, qui ont des composantes "énergie" importantes, et on a les schémas directeurs élaborés par les métropoles. La loi prévoit aussi des schémas directeurs pour les réseaux de chaleur et de froid. C'est sans compter les démarches non-institutionnelles, qui ont aussi une vocation stratégique, proposées par des acteurs comme

les associations.

J'ai essayé de brosser rapidement le paysage stratégique. On voit vraiment une accélération, une prolifération d'outils à différents niveaux, portés par des acteurs qui ont des logiques différentes, qui ont un rapport au territoire différent et des temporalités différentes. Donc, l'enjeu est celui de la coordination entre les schémas, mais aussi avec d'autres outils sectoriels comme les SCOT, les PLU, les plans de déplacement urbain. On est de plus en plus dans une société de schémas, schémas stratégiques qui ont tous leur légitimité, parce que leurs émetteurs ont une logique à les proposer. Mais il faut gérer les strates successives, au niveau national comme au niveau local. Avant de réfléchir à la construction locale des schémas, on peut s'interroger sur la question de la coordination entre les schémas.

J'ai pensé articuler la question selon trois séries d'enjeux correspondant à des formes de tensions, des couples de tensions. Le premier couple, c'est le couple intégration - différenciation. Le deuxième, c'est valeur ajoutée des schémas - coût de coordination, "transaction" diraient les économistes. Le troisième, c'est le souci d'efficacité de production administrative versus l'impératif démocratique, ce qui me semble un point particulièrement important.

Premier couple, intégration - différenciation, qui nous renvoie au degré d'autonomie, aux marges de manœuvre que l'on accordera aux différentes démarches de planification stratégiques. On parle souvent de territorialisation, terme qui semble faire l'unanimité : "il faut territorialiser les politiques publiques". C'est un mot-valise qui cache des projets différents. La première acception du terme "territorialisation", certains la voient dans une logique un peu "top-down" encore aujourd'hui : le territoire est vu comme un espace où l'acteur national va projeter sa propre vision, sa propre rationalité. On raisonne alors en termes de mobilisation des acteurs régionaux et locaux, rassemblés autour d'un projet qui vient "d'en haut", ce qui laisse assez peu d'autonomie au territoire. On retrouve cette acception dans un bon nombre de stratégies. Deuxième acception, portée par un courant de sciences politiques - je pense à Jean-Claude Denis et Patrice Durand - où le territoire a un autre statut : c'est le lieu doté de capacités stratégiques, qui permettra à des acteurs de se mettre autour d'une table, chacun avec ses priorités, sa logique, mais avec l'idée que c'est avec ses spécificités, sa différenciation, que seront résolus les problèmes communs. C'est quelque chose que l'on retrouve au niveau des schémas : les SRCAE

qui ont été débattus étaient plutôt dans la première problématique, avec des points écartés de la discussion. Jusqu'où va-t-on dans la différenciation stratégique en matière de planification énergétique, quel espace laisse-t-on aux acteurs locaux, quel espace pour l'expérimentation ? Les expérimentations ont-elles forcément comme but d'être généralisées ? Vont-elles rester à un niveau local ? Avec des dérogations à la réglementation ? Dans un pays où l'on vit d'une manière assez unitaire et jacobine, façon de procéder historique, on a là un premier thème de réflexion.

Deuxième couple, ce qui tourne autour d'une tension entre valeur ajoutée des démarches stratégiques et coût de la coordination. Bâtir une stratégie locale énergétique est une affaire compliquée : les acteurs ont des intérêts différents - intérêt dans tous les sens du terme : l'énergie est quelque chose d'important dans leur vie quotidienne, qu'il s'agit de défendre. Et puis il y a les élus à convertir. On voit des initiatives locales et des élus convertis, mais beaucoup d'élus restent peu sensibilisés aux questions d'énergie. Si on ajoute de la lourdeur de gestion à de multiples niveaux, l'affaire devient très compliquée, et renvoie à des coûts de transaction parfois très élevés. Il ne s'agit pas de revenir sur la valeur ajoutée de chaque démarche stratégique, qui permet de mieux connaître les acteurs, de jouer sur l'interconnaissance entre acteurs. On l'a vu à l'occasion des SRCAE, où beaucoup d'acteurs locaux ont découvert l'interlocuteur "DREAL" qui venait de se mettre en place, travaillant parfois pour la première fois avec ce genre de structure. Mais il ne faut pas avoir de pensée magique. J'ai souvent l'impression que dans les schémas, on trouve une utilité tout autant politique qu'administrative : on va faire un schéma pour faire plaisir, pour obtenir un accord sur tel ou tel point. C'est une fonction politique importante, il faut bien forger les coalitions, mais il faut se poser la question de savoir ce que l'on va faire ensuite de ces nouveaux schémas. Il faut être conscient du caractère chronophage que peuvent avoir ces schémas s'ils sont bien conduits, qui peuvent parfois saturer l'espace administratif, paradoxalement, puisqu'ils sont censés mettre de la cohérence. Il y a un jeu constant entre valeur ajoutée administrative et politique, et la mise en œuvre peut être complexe. Deux exemples qui renvoient à deux enquêtes que j'ai menées récemment. L'une portait sur la mise en œuvre des SRCAE, en faisant travailler un groupe d'étudiants de l'École des ponts, auprès des conseils régionaux, pour voir comment ils se sortaient de la démarche. Il s'est agi d'une enquête plutôt qualitative auprès de porteurs de projets. Ils mettent en avant les côtés pédagogiques de la démarche, ils découvrent des interlocuteurs de

l'administration ou d'autres sphères : c'est une mise en réseau tout à fait intéressante. Mais ils mettent aussi en avant le caractère chronophage à une époque où les conseils régionaux se réorganisent. Travailler en interne est déjà difficile, et là il faut travailler avec les élus, avec d'autres partenaires. Le côté pratico-pratique a souvent été mis en avant, loin d'une pensée magique mécanique qui peut être celle de l'ingénieur. On peut faire la sociologie de la production administrative, qui n'est pas simple. Les délais ont été considérés comme un peu serrés, avec un caractère formel appuyé. C'est parfois les consultants, qui en corrigeant ou élaborant les schémas, qui donnaient l'information à la place des services... Deuxième enquête menée avec des doctorants de Sciences Po et l'ADCF : on a regardé comment les communautés se saisissaient des questions énergie et climat. On a pu voir leur intérêt pour la question, même pour des schémas qu'elles ne sont pas obligées de mettre en place. Mais on voit aussi que les difficultés ne sont pas faciles à surmonter : il faut trouver des ETP - équivalents temps plein - ce qui n'est pas toujours évident dans le contexte de réduction des dépenses publiques et de priorisation des actions au niveau local. Les délais aussi sont serrés. L'articulation entre schémas reste souvent assez problématique, faute de temps ou faute de mobilisation. On connaît le hiatus entre PCAET et SRCAE. Des deux études, il ressort qu'on est face à des coûts assez élevés. Il faut prendre en considération la question de la simplification, le caractère pratique qui fera qu'on aura des schémas de qualité, et donc des débats de qualité. On dit souvent "l'intendance suivra", oui mais l'intendance a parfois du mal à suivre.

Troisième couple : comment concilier efficacité administrative et impératif de délibération démocratique. Le risque, avec la multiplication des schémas, est double : le système de gouvernance trop lourd ne laisse pas suffisamment de place au dialogue avec les citoyens, les associations. Il faut produire en temps et en heure un schéma, les acteurs n'ont pas que cela à faire, ils sont déjà occupés dans leurs services. On peut être tenté de laisser la portion congrue à la délibération démocratique. Si on y ajoute la lourdeur de l'articulation entre schémas, la question est encore plus compliquée. On a vu dans la période récente des schémas dont l'élaboration laissait peu de temps à la discussion, d'autant que l'énergie n'est pas forcément un thème consensuel. Il y a des arbitrages à faire entre des points de vue divergents. J'ai le sentiment parfois que trop de schémas tuent la délibération, malgré toute la bonne volonté qui y est mise. Deuxième risque : la dilution de la responsabilité dans la mise en œuvre. À

trop multiplier les schémas, on perd en traçabilité : qui est responsable de quoi ? On peut être perdu dans cet enchevêtrement de stratégies, surtout si elles sont contradictoires.

La clarification du système de gouvernance et la temporalité dans la production des schémas sont importants pour bien prendre en compte l'ensemble des parties prenantes intéressées par la question énergétique.

De la salle

Vous avez parlé de l'échelle du territoire : quelle est la bonne échelle du territoire ? Tout ce que vous avez dit est basé là-dessus. Est-ce la région ? la France ? la commune ? les intercommunalités ? On a inventé une multitude de limites complexes et on ne sait plus très bien de quoi on parle quand on parle de territorialisation.

François-Mathieu Poupeau

Pour moi, la bonne échelle dépend du problème à régler. Pour l'énergie, certains aspects peuvent relever d'une gouvernance supranationale, et d'autres d'échelles différentes. Dès que je décortique les questions d'énergie et la manière dont les acteurs justifient leur intervention quand ils disent "c'est à mon échelle que ça doit être réglé", je comprends leur rationalité. Je comprends parfaitement que tel acteur mette en avant l'échelle intercommunale. Si on veut raisonner en termes de solidarité urbain-rural, on peut le faire au niveau intercommunal, on peut aussi le faire à d'autres échelles, départementale ou régionale, avec des collaborations à construire entre acteurs. Si on avait une seule échelle en ayant un seul problème à résoudre, ou une seule façon de problématiser la question énergétique, on aurait résolu le problème depuis le début. La difficulté est qu'on a autant d'échelles que de visions, et autant d'échelles que de problèmes. Je ne veux pas dire qu'il faut obligatoirement beaucoup de schémas. On peut éviter de subdiviser un schéma en sous-schémas qui vont s'élaborer séparément, éviter l'ultra-sectorisation. Mais qu'il y ait multiplication des schémas parce que chaque échelle a sa propre appréhension des choses et son propre rapport au territoire, ce n'est pas illogique.

François Ménard

Vous parlez d'échelle intercommunale : ce n'est pas une échelle, c'est un échelon. On peut avoir des intercommunalités très restreintes, d'autres très élargies. Les syndicats départementaux de l'énergie étaient des structures intercommunales, avec des coopérations liées au besoin de la distribution d'électricité. Aujourd'hui, on donne cette compétence là à des instances politiques, ou à des métropoles. Est-ce qu'on n'introduit pas un changement d'échelle qui peut avoir ses contre-indications ?

François-Mathieu Poupeau

Je ne suis pas certain qu'on ait déshabillé les syndicats départementaux. La nouvelle loi MAPTAM, elle, affirme le fait métropolitain en donnant des compétences beaucoup plus renforcées à ce niveau. Lyon a la maîtrise de tous les réseaux de son territoire, Marseille aussi. Mais si on prend le cas du Grand Paris, ce n'est pas vrai. Le mouvement n'est pas aussi clair qu'on peut le croire. On peut aussi imaginer organiser des formes de gouvernance nouvelles, par exemple en introduisant, au lieu des communes, des intercommunalités, des agglomérations, au sein des syndicats départementaux, pour faire travailler ce lien rural-urbain qui n'est pas un lien contradictoire. Les communes étaient parfois seules par rapport aux syndicats ; là le dispositif peut ressembler à ce qu'on appelait les syndicats primaires de l'électrification.

Philippe Moutet, FPNRF

Je vais ajouter un peu de complexité... Les parcs naturels régionaux constituent encore une autre échelle, qui remonte à 1967. Il y a cinquante-et-un parcs en France, ce qui représente 17 ou 18 % du territoire. Ce qui m'amène à parler de la question des enjeux et des croisements d'enjeux. On parle d'énergie aujourd'hui, mais les enjeux sont aussi ceux de la biodiversité. Ces enjeux peuvent parfois s'opposer, par exemple biodiversité et énergie... Des appels d'offres nationaux portent sur des masses forestières, et viennent annihiler les initiatives locales de petites chaufferies au bois ou mettre en péril la gestion forestière. Quels critères sont à retenir ? Est-ce le volume, les objectifs tracés au niveau national de manière schématique et rapide, ou est-ce qu'on intègre des éléments qualitatifs comme le cadre de vie, ce qui est important si l'on considère le développement dans les objectifs énergétiques. Un territoire, c'est aussi des

emplois. La transition énergétique, je l'espère, est aussi l'occasion d'avoir cette économie verte. L'APC parlait des permanences auprès des artisans : c'est aussi ce volet qui compte. Il faut aussi se mettre à la place du citoyen que chacun est : à un moment, la multiplication de schémas et de structures peut conduire à une certaine perplexité. Manque aussi le volet de l'accompagnement : au-delà de la sensibilisation, il faut une éducation au changement. Dans le rural, le modèle est la maison individuelle en milieu de parcelle, avec des thuyas autour. Le basculement vers ce modèle ne relève pas d'une absence de goût des gens, c'est simplement le modèle qui a été vendu. On a un travail à faire dans le temps long.

Alexis Gelle, FNCCR

Je vais en rajouter dans la complexité, avec des niveaux qui n'ont pas été évoqués : le niveau européen. La stratégie de l'État s'inscrit dans le cadre européen, et il me semble qu'on atteint un plafond de verre de la démocratie, car on a des difficultés à se sentir européen. Et à l'heure de la COP21, on peut aussi évoquer le niveau mondial qui est aussi une maille pertinente.

De la salle

J'aimerais vous faire part du suivi des plans climat-énergie sur le territoire : vous n'avez pas souligné le mouvement qui appelle le citoyen à suivre un certain nombre de schémas. On observe qu'un élément est absent, c'est - au niveau du public - un accès à la politique menée par les décideurs. Il y a un manque de connaissance sur le champ innovant, expérimental. On revoit circuler des poncifs, avec des acteurs qui sont interrogatifs, qui ignorent énormément de choses. La part de la recherche sur les outils, sur la saisie de données, sur la compréhension des phénomènes, sur la façon de résoudre les problèmes, est totalement ignorée. Quand on se pose des questions sur un plan climat-énergie, il ne s'agit pas tant d'essayer d'aborder le présent, mais d'avoir une projection qui nécessite un pilotage, une stratégie. Quand on ignore les pas qui sont faits sur le territoire national et ailleurs, finalement on est un peu perturbé. Le public est perturbé : quand on regarde la participation du public aux plans climat-énergie - je serai très méchant : elle est nulle. Ce n'est pas avec quinze ou vingt personnes sur cinquante mille habitants que l'on peut considérer qu'il y a participation. C'est ce blocage que nous observons.

Anne Ged

L'analyse que nous faisons, sur le territoire parisien et métropolitain, c'est bien de nous demander comment accompagner la transformation de ce territoire. Finalement, sur ces questions de transformation, je pense qu'il est très compliqué d'assumer la succession des outils, surtout si l'on envisage ce qui va se passer au niveau métropolitain. Il faut faire des schémas quelque chose de lisible, rapidement. S'il y a un plan climat air énergie au niveau de la métropole, un PLU métropolitain, je ne vous raconte pas les difficultés internes... Comme nous sommes dans l'action, que nous prenons des décisions, quel serait, vis-à-vis des chercheurs, le corpus simple à extraire de ces schémas, qui entrainerait consensus et adhésion à l'action opérationnelle. Je ne vois pas que la succession actuelle des différents schémas aboutisse au choc de simplification. Et puis je pense qu'en termes de sociologie d'accompagnement, il faudrait s'interroger sur ce que nous sommes par rapport à tous ces dispositifs, où nous sommes pertinents et légitimes. Comment nous acceptons de nous effacer quand nous ne sommes pas légitimes et pertinents. Comment nous dire "ce n'est pas grave, quelqu'un d'autre va la faire et le faire bien". Ce jeu des acteurs partagé sur quelque chose qui nous dépasse, c'est ce qu'il faut régler au quotidien, ce qui nous permettrait de progresser sans être toujours à toutes les réunions pour être certains que l'on ne va pas nous oublier.

Les expériences institutionnelles menées au niveau d'un SRCAE ou d'un PCET

ANIMATION : CHARLOTTE TARDIEU, DOCTEURE EN AMÉNAGEMENT ET
URBANISME ET NATHALIE FURST, CEREMA

Le SRCAE Alsace

CHRISTIAN BATHÉLIER, DREAL ALSACE

Quelques chiffres...

Grandes étapes :

- Approbation SRCAE : 29/06/2012
- Approbation S3REnR : 26/12/2012
- Avis sur 10 PCET : 29/12/2012
- Recours au TA : 29/12/2012
- Deux ans de travail à temps plein pour une personne de l'État entre 2010 et 2012
- Un budget de moins de 100 000 euros

Je vais parler pour l'État. On voit que pour l'État, le travail du schéma représente deux ans de travail d'une personne. Pas la même, évidemment, mais sur un ensemble de trois ans, on considère qu'on a fait travailler une personne pendant deux ans : ce travail est chronophage. Par contre, notre volonté a été de le mener en interne, on a vraiment "mis le paquet" pour laisser un ensemble de personnes le faire. Je rejoins complètement ce qui a été dit : si on veut de l'implication et de l'appropriation, c'est la bonne méthode. Tout donner à un bureau d'études ne me semble pas une bonne démarche. Chacun fait comme il peut, mais nous sommes très contents, parce qu'aujourd'hui, quand on fait le suivi, on a des gens qui savent de quoi ils parlent, ce qui est fondamental si on veut vraiment sensibiliser. Le mot "appropriation" est un mot très fort. Le budget n'est pas très élevé ; si on avait pris un bureau d'études pour la totalité, on aurait dépensé beaucoup plus.

La démarche était très intéressante, innovante, structurante, tout le monde le reconnaît. Elle était copilotée par l'État et la Région, ce qui est fort : aujourd'hui, dans les lois qui arrivent, le copilotage n'existe plus dans certains cas. On a eu beaucoup de mal, au démarrage, à trouver une place. L'État n'était pas forcément très présent, pendant longtemps : en 2010, nous

n'étions pas très présents sur le terrain de l'énergie. Il a fallu reconquérir notre place là où l'Ademe et la Région avaient leur propre stratégie, qui ne sont pas forcément celle de l'État. On a travaillé plusieurs aspects en prenant en compte une approche intégrée (relation air et énergie...), avec des difficultés du style : entre l'air et l'énergie, en particulier, on a abordé un concept porté par l'Ademe, et même la Région, sur le développement du bois. On a eu des difficultés à se faire écouter sur ce sujet.

Au début, l'État était un peu seul pour ce travail, ce qui finalement est bien pour s'approprier le sujet. On a rencontré le problème de la faible lisibilité : les gens n'ont pas compris les orientations du schéma, ce que nous allions en faire après. C'était vu comme des vœux pieux, sans perception de l'opposabilité des orientations. C'est un vrai sujet à retravailler dans les nouveaux textes. On nous a reproché de vouloir rénover 800 000 logements en Alsace : "si vous ne chiffrez pas les coûts, c'est un peu débile". Sans dire qu'un schéma permettra de trouver les fonds nécessaires, on pourrait essayer d'estimer un coût : cela représente tant de milliards d'euros... Autre difficulté, l'harmonisation aux limites territoriales. On a travaillé "Alsace", mais pas "Lorraine". Pour les schémas éoliens, les choix ne sont pas les mêmes. On va avoir une grande région, et les schémas concernent désormais ces grandes régions. Un schéma régional biomasse, pour nous, c'est Alsace, Champagne-Ardennes et Lorraine. Quant aux documents réglementaires importants, PCET mais aussi schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables, c'est une catastrophe en matière d'élaboration. Les textes n'étaient pas bien structurés, personne n'a rien compris à ce qu'il fallait faire, même les électriciens, le tout avec des délais très courts.

Aujourd'hui, nous sommes tout de même satisfaits, parce que l'appropriation est réelle de la part de la Région. Les élus étaient une cible forte de la démarche, on a atteint un certain succès. Pour bien travailler dans la territorialisation, on a besoin de chiffres. Sans connaître les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire, quel qu'il soit, on peut raconter tout ce que l'on veut. Il faut donc se donner les moyens de cette connaissance, et je ne suis pas certain qu'on l'ait fait. On a donné aux électriciens le droit de dévoiler certaines de leurs données. Nous, en Alsace, on a mis en place, avec notre association de surveillance de la qualité de l'air, un suivi des données, dans le cadre du contrat de plan État-Région. La demande des collectivités pour un portage plus précis et une compréhension des orientations à l'échelle des territoires est forte. La réalisation de la

territorialisation a été plutôt "bottom-up", ce qui n'est pas forcément une bonne idée. J'aurais préféré la faire du bas vers le haut. Le choix a été fait par les financeurs, qui ne sont pas l'État. Aujourd'hui, je ne suis pas convaincue que la démarche était la bonne. Maintenant on redonne la main aux territoires, mais il faudra réfléchir à tout cela. L'animation, il faut la faire durer. On a les documents d'urbanisme, beaucoup de documents, il faut maintenant les moyens d'animer.

Le SRCAE Rhône-Alpes

EVELYNE BERNARD, DREAL RHÔNE-ALPES

Quelques éléments de contexte sur ce qui s'est passé en région Rhône-Alpes depuis 2010, date d'engagement du schéma régional climat-air-énergie. Dès 2010 se constituent les premiers éléments d'état des lieux, les études de potentiel, un atelier citoyen. On commence à élaborer des scénarios pour bien repérer les comportements, les attentes, les intentions. 2011 a été une année très forte, avec plusieurs ateliers qui ont réuni plus de deux cents participants, pour la construction des propositions d'orientation. Fin 2011, le projet de SRCAE était terminé. Il a été soumis à la consultation régionale. Lors de la présentation à l'assemblée délibérante du conseil régional en juin 2012, il n'a pas été adopté, du fait qu'à l'échéance 2050, on n'atteignait pas le facteur 4, et que la limite des émissions de gaz à effet de serre était de 60 % au lieu de 75 %. On a donc considéré que l'échéance 2020 faisait un consensus, et c'est elle que l'on a retenue. Ensuite le préfet a arrêté seul le schéma régional éolien. En 2013 les travaux ont repris, avec la volonté du conseil régional d'aboutir, afin de configurer un objectif 2050 qui permette la validation. C'est moins la scénarisation qui a compté que l'identification de leviers complémentaires pour se rapprocher de l'objectif de moins 75 %. Le schéma a été approuvé en avril 2014. En parallèle s'est engagé le schéma régional de raccordement au réseau d'énergies renouvelables, qui est en voie d'approbation. En juillet 2014 a eu lieu une séance de présentation. Pendant toute la phase d'élaboration, on a vécu sur le projet de SRCAE, ce qui a eu des incidences sur la prise en compte réelle du contenu des schémas par les collectivités.

Les objectifs 2020 ont une certaine ambition. Une quarantaine d'orientations accompagnent le schéma, de différentes natures,

structurantes, sectorielles, transversales, notamment à travers un travail important sur l'adaptation, avec une étude de vulnérabilité. Compte tenu de ce contexte, on a quand même essayé de transmettre les éléments du SRCAE aux collectivités, qui elles entrent en phase active d'élaboration de leur plan climat. On avait trente-huit collectivités : la Région, les conseils généraux, les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, avec une importante mobilisation sur la réalisation des plans climat. Avec la région a été fait le choix d'élaborer des guides, afin de transmettre le contenu du SRCAE. Un guide d'accompagnement recentrait toutes les attentes du SRCAE vis-à-vis du plan climat, en essayant de mettre en évidence les compétences des collectivités et les outils qui pouvaient être mobilisés, pour les engager à traduire les engagements du SRCAE dans leur démarche locale. Nous sommes allés jusqu'à la préparation d'un outil de présentation des objectifs chiffrés, en essayant de territorialiser ce que signifient ces objectifs à l'échelle d'un territoire.

En termes d'élaboration des plans climat, on n'a pas cartographié les démarches volontaires, dont quelques démarches engagées depuis 2004, où la mobilisation était très forte en Rhône-Alpes, sous l'impulsion essentiellement de l'Ademe. Les nouveaux EPCI ont été maintenant cartographiés, de même que ceux qui vont entrer dans le champ des obligés. Le retour des collectivités obligées au plan climat dénotait leur inquiétude quant à l'ambition du SRCAE. Elles étaient peu nombreuses à être obligées de réaliser un plan climat, et sur elles ne pouvaient pas reposer toute la déclinaison territoriale du SRCAE.

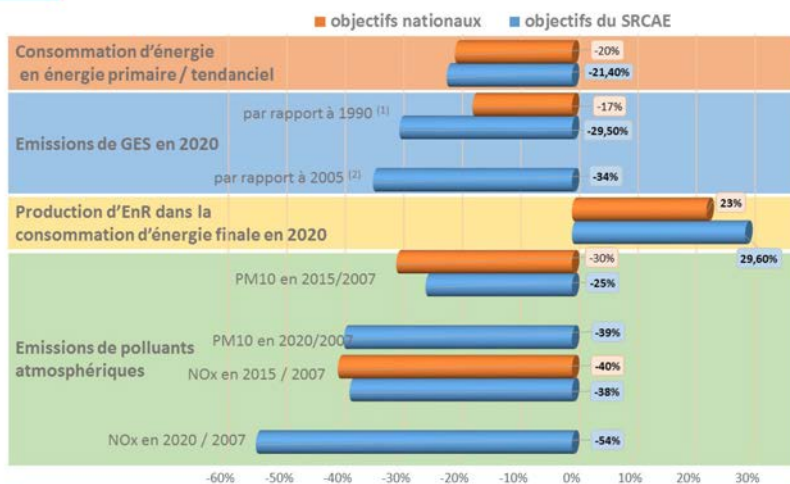
Après l'élaboration des plans climat, fin 2014, l'ensemble des démarches était élaboré. Les services de l'État avaient été saisis pour émettre un avis, nous nous sommes organisés en réseau entre DREAL et DDT, à la fois pour accompagner et donner le point de vue de l'État sur ce que les collectivités nous transmettaient. Nous avons fait un travail de synthèse en reprenant l'ensemble des documents. Concernant le SRCAE, la moitié des démarches reprenait bien les objectifs. Les autres avaient plutôt un cadrage sur les objectifs européens et les objectifs énergie-climat.

On a constaté qu'en termes de suivi et d'évaluation, nous avons beaucoup de démarches qui démarraient, même si certains plans climat avaient démarré antérieurement à leur période d'obligation. Constaté aussi que le contenu méritait d'être amélioré.

Aujourd'hui, il s'agit surtout de soutenir, au niveau régional, les démarches de territoires à énergie positive : une quarantaine de territoires se sont porté

candidats lors de l'appel à projets lancé par le ministère. Dès 2012 la Région et l'Ademe avaient lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'émergence et le développement de territoires à énergie positive. Certaines collectivités étaient déjà très engagées et ont été retenues comme lauréates, soutenues par la Région et l'Ademe pour progresser dans une trajectoire équilibrant consommation et production. Dans le cadre d'une animation régionale, on essaie aujourd'hui d'avoir une bonne gestion des lauréats et de la politique régionale.

Rhône-Alpes, une région qui participe pleinement à l'atteinte des objectifs nationaux en 2020



(1) Année de référence du Protocole de Kyoto. (2) année de référence du SRCAE

Quelles gouvernances locales de la transition énergétique ?

Séance n°4 - 10 septembre 2015



PCET / PCEAT EN RHÔNE-ALPES Novembre 2014

Légende

Ville

■ Ville

Obligés loi ENE

■ CA, CU * et CC de plus de 50 000 hab

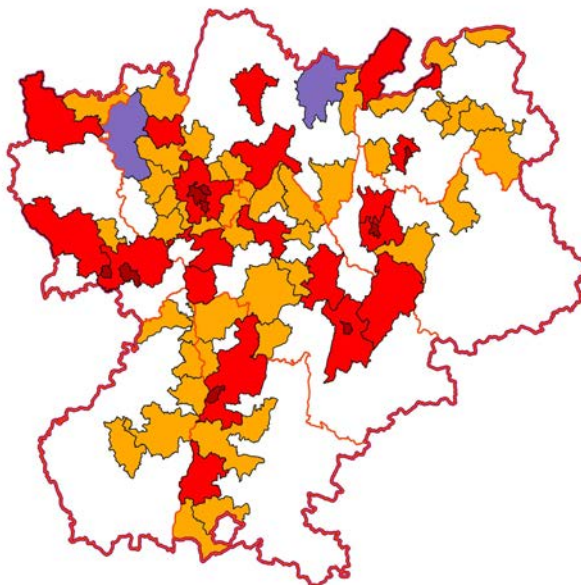
□ Départements

□ Région

Futurs obligés loi TECV

■ EPCI entre 20 et 50 000 hab

■ EPCI de plus de 50 000 hab

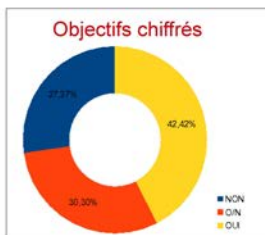


* les périmètres des EPCI sont ceux valables à la date de la carte
** création de CA et CC dont la population dépasse 50 000 habitants en 2014

Realisation DREAL CAECC/LOG -REMPP novembre 2014

Bilan des PCET à fin 2014

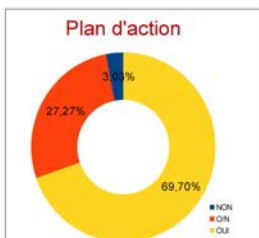
Objectifs chiffrés



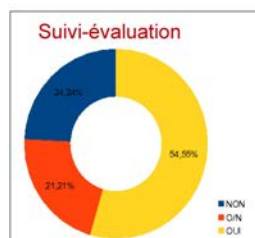
Prise en compte SRCAE



Plan d'action



Suivi-évaluation



Planification énergétique "Facteur 4" de la métropole bordelaise

ROMAIN HARROIS, AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
MÉTROPOLE BORDELAISE ET GIRONDE

L'agence est une structure associative créée en 2007, à l'initiative de la CUB, la communauté urbaine de Bordeaux, qui est aujourd'hui devenue métropole bordelaise. Elle a le soutien du Conseil régional, du Conseil départemental, de l'Ademe et de l'Europe. Notre mission est d'accompagner les collectivités dans les démarches d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Il va être question de la mission qu'on mène depuis cinq ans avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux, mission sur la planification énergétique démarrée fin 2010. Il sera question du contexte plus que du contenu technique, avec quelques éléments de cartographie et quelques éléments chiffrés, en exposant comment cette mission s'est développée au niveau du territoire de la métropole bordelaise, puisque l'échelle de la mission est la métropole, et comment on a procédé, avec quel retour d'expérience depuis cinq ans. Chacun est parti avec ses compétences. L'agence locale de l'énergie avait réalisé au moment du premier plan climat de la CUB le bilan énergétique du territoire, qui permettait d'établir un état des lieux précis pour déterminer quels pourraient être les objectifs à atteindre et commencer à les chiffrer – de manière neutre et indépendante. En parallèle, l'agence d'urbanisme avait lancé une démarche de caractérisation thermique du parc résidentiel de la CUB, pour quantifier et modéliser, à l'échelle de la parcelle, les besoins de chauffage des bâtiments. L'agence d'urbanisme avait cette connaissance urbaine et des bases de données fournies incluant de nombreux paramètres. Dans l'approche cartographique, on a associé nos deux compétences. Ce n'est pas nous qui planifions, mais nous apportons une aide à la planification.

Les objectifs à atteindre : la mission a démarré suite à la mise au point du plan climat de la CUB, qui a fixé pour objectif d'atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050, avec des objectifs déclinés par secteurs ou par énergie. Notamment pour le secteur du bâtiment - habitat et tertiaire - l'objectif est de réduire de 66 % les consommations pour le chauffage et l'eau chaude

sanitaire, et de porter la part des énergies renouvelables à 83 %. Ce qui correspond aux objectifs du plan climat.

Comment les atteindre ? Il s'agit de regarder, sur le territoire, quels sont les principaux consommateurs d'énergie, les besoins, les énergies renouvelables qui existent et celles que l'on peut mobiliser. Nous avons eu une approche par tissu urbain, en regardant les différentes typologies de bâtiments. Quelles sont les caractéristiques de chacun de ces tissus ? On a relevé quatre tissus caractéristiques :

- le centre historique de la métropole, avec les bâtiments en pierre,
- le tissu continu médian, tissu d'échoppes,
- le tissu périphérique avec des maisons de ville principalement en pierre, tissu diversifié où on va retrouver les logements d'après-guerre et des bâtiments variés,
- le tissu pavillonnaire qui constitue la dernière couronne.

On a regardé, pour chaque tissu, les consommations, les énergies renouvelables mobilisables, afin de commencer à dégager une série de grands principes à faire remonter auprès des acteurs du territoire. Ce travail est mené à l'échelle macro-territoriale, de la CUB toute entière, pour aborder, par exemple, des sujets comme les réseaux de chaleur ; il est mené aussi à l'échelle des projets, en s'intéressant à des secteurs stratégiques de la CUB, par exemple le secteur de la gare, une opération d'intérêt national où se créent des logements : on regarde comment mener la mutation énergétique et comment l'intégrer dans le tissu existant.

Les projets que nous avons définis, nous les avons appelés "porter à connaissance" : porter à connaissance des acteurs du territoire les besoins, les énergies, les freins rencontrés, les acteurs intéressés. Ce qui devrait pousser la collectivité à aller plus loin. Des réflexions plus globales sont menées sur différentes thématiques : réseaux de chaleur, électricité, rénovation énergétique, froid... Finalement, à travers la planification énergétique et le suivi de la mission - des comités techniques se réunissent trois fois par an - les parties prenantes peuvent se rencontrer, se connaître et travailler ensemble sur un certain nombre de projets. Sont concernées les collectivités, mais aussi les différents services de la métropole, qu'il fallait décroiser, entre développement durable, habitat, et urbanisme. Sont concernés aussi le conseil régional et le conseil général, l'Ademe et l'État, mais aussi de gros consommateurs, les distributeurs d'énergies, les professionnels du bâtiment, les aménageurs...

On a deux approches complémentaires : une approche globale, du global

au local. Par exemple pour les réseaux de chaleur, une étude a permis de repérer les zones favorables sur l'ensemble de la métropole, ce qui permet ensuite de cibler tel ou tel quartier, par exemple Euratlantique. Au lieu d'aborder le projet en lui-même, pour essentiellement du neuf, on regarde comment des bâtiments existants situés alentour peuvent s'intégrer à la démarche. Parfois, ce sont des porteurs de projets, par exemple le CHU, qui se posent la question : " j'ai une chaufferie au gaz, je voudrais passer au bois, peut-on créer un réseau de chaleur avec des bâtiments situés à proximité ? " La démarche s'élargit alors, et transforme une opportunité en élément de stratégie énergétique plus générale.

Nathalie Furst

Le Cerema a analysé la cohérence entre SRCAE, PCET, SCOT, et en a tiré des enseignements qui rejoignent les questions posées sur la difficulté à assurer cette cohérence, notamment parce que les sujets traités sont nouveaux. Il y a un temps d'appropriation pour tous les acteurs. Ce travail s'est appuyé sur l'analyse documentaire de plusieurs SRCAE et SCOT, mais aussi sur des entretiens avec les différents acteurs. L'interconnaissance entre acteurs était faible, quant à leurs missions et leurs rôles. La démarche d'élaboration du schéma a aussi été une remise en cause du fonctionnement antérieur en termes d'urbanisme : le SCOT avait une présence un peu centrale, entre niveau régional et démarches locales. Le PCET qui arrivait en plus remettait en cause son rôle. La vision des acteurs était différente sur certaines thématiques, comme en Alsace en ce qui concerne le bois. Les schémas sont de natures différentes, soit plus du côté des orientations, comme les PCET, ou plus du côté de l'action. L'enchevêtrement de temporalités s'ajoute aux délais d'élaboration et de mise en œuvre des documents différents, des périmètres géographiques différents, des mises à jour différentes : d'où une certaine complexité.

Certains acteurs ont eu du mal à trouver leur place, ont eu des difficultés de positionnement. "Les gens n'ont rien compris à ce que l'on va faire de ces schémas " : on l'entend. En Rhône-Alpes, on a eu des rendez-vous citoyens, des comités techniques : concrètement, quels acteurs ont été associés ? Comment a été utilisé le travail ? Comment se sont positionnés l'État, les collectivités, les associations, voire la société civile ? Quel a été

leur rapport, comment a-t-il été reçu ?

Evelyne Bernard

Dans la phase d'élaboration du SRCAE, l'année 2010 a été l'année où l'on a rassemblé tous les éléments de diagnostic, études de vulnérabilité, bilan des émissions : un travail entre la Région et l'État, en associant le Cerema sur un certain nombre de sujets, pour constituer les éléments de connaissance. En fin d'année, un séminaire a été organisé pour présenter l'ensemble de ces éléments, et un appel a été lancé pour que tout le monde participe. Un site a permis à tous les partenaires, entreprises, associations, collectivités, institutionnels, chambres consulaires, de s'inscrire. En parallèle avait été créée une équipe projet, avec un comité technique qui chapeautait l'ensemble des travaux. Cette équipe a ensuite essayé de définir une certaine représentativité dans l'ensemble des groupes de travail constitués. En 2011 ont eu lieu des ateliers, qui portaient sur agriculture, industrie, adaptation, aménagement du territoire, énergies renouvelables, bâtiment, avec l'idée d'élaborer un format permettant de travailler tous ensemble, donc pas surdimensionné. Après il a fallu un travail d'ajustement, de recueil des candidatures, et de constitution des groupes de travail, qui se sont réunis sur trois journées, avec pour finalité la production de la matière devant définir les orientations. La construction du dispositif s'est déroulée essentiellement en 2011. Il y a eu une très bonne participation, avec un rythme assez soutenu, une forte mobilisation ; oui, c'était assez exemplaire.

De la salle

Des outils ont été mis à disposition pour les citoyens, et des outils d'animation pour les collectivités. Le sujet est historiquement porteur en Rhône-Alpes. Ce n'est peut-être pas la moitié de la population qui s'est mobilisée, mais sur le territoire le réseau d'espaces info-énergie a été très actif. C'est quelque chose de relativement satisfaisant par rapport à la moyenne française.

Evelyne Bernard

Certaines institutions, à propos des critères préalables - avoir des groupes travail d'une certaine taille pour avoir une production intéressante - ont regretté de ne pas pouvoir être associées à certains groupes. La dynamique, la volonté de participer, ont été réelles. C'était vu comme une vraie opportunité d'apporter sa contribution à la stratégie régionale, qui ensuite trouverait son niveau opérationnel. Quand on a appris la décision de

l'assemblée délibérante, le moment a été un peu difficile.

Nathalie Furst

En Alsace, vous disiez qu'il semblait que les gens n'avaient pas compris ce qui se passait...

Christian Bathelier

Les acteurs s'impliquent... On a deux cents "sachants", des collectivités, des industriels, qui sont toujours les mêmes. Je pense qu'aujourd'hui, c'est le citoyen de base qui n'est pas du tout mobilisé. C'est déjà difficile de lui parler de ces sujets très complexes. Gaz à effet de serre, économie d'énergie : ce n'est pas évident. Pour moi, le citoyen de base, en Alsace, n'a pas été mobilisé. Ceux qui se mobilisent, ce sont surtout les opposants, ceux qui, en Alsace, sont contre l'éolien. On les a revus à chaque fois que l'on mettait quelque chose en ligne. Aujourd'hui, c'est la géothermie profonde - 2000 mètres : on a l'opposition à l'énergie profonde. Les mobilisations citoyennes sont celles-là, alors que nous, nous voulions des mobilisations citoyennes qui diraient : "moi, j'en veux, je suis d'accord pour développer les énergies renouvelables parce qu'il faut fermer Fessenheim". Il manque une vision globale sur ces sujets. Mobiliser des acteurs, oui, bien sûr : ils sont assidus, et voilà, ils y voient aussi leur intérêt. Ils préfèrent, pour beaucoup, être là pour savoir ce que l'on va dire sur "combien d'électricité en moins, combien de gaz"... Je suis un peu méchant, mais il faut aussi relativiser les choses. Il y a un acteur qu'on n'est pas parvenu à mobiliser, c'est l'Education nationale. Quand on réalise le travail sur l'adaptation au changement climatique, on a pensé faire un travail avec des chercheurs, des thésards, des professeurs d'université. On n'y est pas arrivé du tout. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'argent. Quand vous avez des projets inter-ministères, ils sont là. Quand vous leur demandez de venir bénévolement, pour écouter gratuitement, ils ne viennent pas. C'est caricatural, mais c'est une piste de réflexion.

Nathalie Furst

En Rhône-Alpes, on a l'impression que ça a fonctionné : quelles seraient vos idées, si on se trouve dans la même situation demain ? La loi sur la transition énergétique et la croissance verte a modifié l'organisation des schémas, on va avoir encore de nouveaux acteurs : auriez-vous, à la lumière de ce que vous avez fait, des idées pour associer les citoyens ?

Evelyne Bernard

Ce que je remarque, c'est qu'on manquait encore de pratique, qu'il y a eu un temps de sensibilisation, d'abord au niveau des élus, et en associant, autant que de besoin, des bonnes volontés. Les premiers plans climat, pour certains, ont eu besoin de cette phase qui a pris du temps. On constate maintenant, dans le suivi des territoires à énergie positive, une progression, avec une nouvelle ambition : on leur demande de montrer comment ils vont arriver à cet équilibre, comment ils vont s'engager. On en est aux dossiers de candidature, les premiers lauréats ont été retenus. On a harmonisé les timings régionaux : il y a effectivement une compréhension de la part des collectivités. On ne peut rester dans une sphère uniquement d'élus, d'experts socio-économiques, il faut associer les citoyens, et on commence à le voir de façon plus précise, dans les groupes de travail. La notion d'acceptabilité des énergies renouvelables est très forte, et les collectivités ont bien compris qu'il fallait aller au niveau le plus proche du citoyen pour dégager des perspectives. En peu de temps, on a franchi une grande étape.

Christian Bathelier

Nous avons la même démarche ; aujourd'hui, les élus sont motivés, c'est gagné, c'est parti. Quant à la population : non. Comment la mobiliser ? Je vous donne un exemple : la qualité de l'air. Vous croyez que le citoyen comprend quelque chose à la qualité de l'air ? Pourquoi à Strasbourg, on arrive à mobiliser les collectivités ? Ce qui a fait se mobiliser les collectivités, c'est une déclaration des médecins, qui un jour se sont exprimés dans la presse en disant "on va attaquer", "on va faire des contentieux", "les directives européennes ne sont pas respectées". L'aspect santé a été un levier. Il y en a peut-être d'autres. Il faut y arriver, je n'ai pas de solution, mais elles existent sûrement.

Roland Cotte, Cerema

Vous parlez de l'enjeu à disposer de données chiffrées, économiques, au moment de la construction des objectifs. Est-ce qu'un levier pourrait être celui du feed-back, c'est-à-dire celui de l'évaluation de la valeur ajoutée des actions mises en œuvre, notamment sur l'aspect économique : en quoi les SRCAE et les PCET ont permis, par exemple, de diminuer la facture énergétique d'un territoire, en quoi les actions sont pertinentes et efficaces, en quoi le citoyen a une retombée directe.

Christian Bathelier

En Alsace, le discours est : "on ferme Fessenheim". Vous n'avez jamais, dans la presse, un discours global. On n'a jamais, ensemble, "on ferme Fessenheim" et "on développe les énergies renouvelables". Pour donner cette cohérence, il faut de la sensibilisation, de l'éducation. Le citoyen raisonne en tiroirs : " l'éolien, je n'en veux pas, le géothermique je n'en veux pas, c'est à côté de chez moi, ma maison va trembler, je vais avoir un truc moche devant chez moi ". Ce serait à l'État de donner cette vision globale. Il faut parfois être courageux, avoir envie de communiquer, que les préfets le fassent.

Nathalie Furst

Ce qui est positif, aujourd'hui, dans les approches territoriales, c'est de parler de croissance économique, de montrer comment un développement local, en termes énergétiques, peut avoir des incidences sur l'emploi. Cela fait partie de l'acceptabilité.

Christian Bathelier

Je vais donner un autre exemple, caricatural : aujourd'hui, vous installez une chaufferie bois, elle n'émet pas de gaz à effet de serre. Vous pensez qu'un citoyen comprend cette affaire, aujourd'hui ? Puisqu'en même temps, on lui dit que la forêt pousse et stocke le carbone. Et comme moins j'émet de gaz à effet de serre, mieux je suis financé, je ne me pose même pas la question de savoir si ce que je vais chauffer a bien été, thermiquement, mis en état. Non. Je n'ai plus de gaz à effet de serre, alors j'y vais ! " Les messages forts sont difficiles à faire passer au citoyen.

Marc Jedliczk, Hespul

Dans l'association dont je suis directeur, on a fait une évaluation, et on n'a pas chiffré en kWh, mais en euros, ce qui parle très simplement aux élus et aux citoyens. Quand on peut chiffrer ce que coûte le système énergétique, la compréhension vient très vite.

Romain Harrois

Oui, le fait de chiffrer ce que ça coûte, c'est très parlant.

François Ménard

Je vais m'inscrire en faux contre la tonalité du discours. Vous avez des expériences, vous avez des arguments. En même temps, la vision que vous avez de vos concitoyens est assez terrible. Quand on est dans un milieu de gens convaincus, de professionnels, on trouve toujours que les autres sont un peu en retard. Si on pense que pour une transformation, il faut en appeler au portefeuille de nos concitoyens parce que c'est le seul moyen de les mobiliser... Je ne suis pas certain que le diagnostic soit aussi définitif, que le levier prix soit le seul mobilisateur.

Nathalie Furst

Le volet "éducation" me semble intéressant : j'ai été sollicitée par un lycée, en Isère, pour voir ce que l'on pouvait apporter à des lycéens sur le changement climatique. Les choses bougent : il y a dix ans, on n'aurait pas connu ce type de démarche. On a quand même le sentiment que c'est lent. Il y a une accélération dans les milieux initiés, et l'impression est donc que c'est d'autant plus lent pour mobiliser la population. Les choses avancent, mais lentement.

Roland Cotte

Il y a une complémentarité des leviers. Il y a tant d'enjeux et d'objectifs, et tant de territoires concernés, tant de cibles et d'acteurs qui peuvent être des leviers mobilisables. Devant la complexité du phénomène, il y a sûrement plusieurs leviers à mettre en place, des données à fournir pour asseoir les démarches, qu'elles soient pédagogiques ou, d'évaluation des coûts. On peut mobiliser des leviers complémentaires en fonction des cibles à qui on s'adresse. On doit toucher leurs propres sensibilités.

Sur les données, a-t-il été facile de mobiliser des données à la fois à l'échelle microscopique et à l'échelle macroscopique ? Comment avez-vous mobilisé les données sur le territoire de la CUB ?

Romain Harrois

C'est une grande question ! On essaie de récupérer les données même au-delà de la CUB, pour tout le département de la Gironde. On a des données disponibles en passant des conventions avec les fournisseurs d'énergie, ce qui a permis l'élaboration du bilan énergétique. Quand on a des approches plus territorialisées, sur les quartiers, on est directement en contact avec les acteurs, ce qui nous permet de récupérer un maximum de données réelles.

A des échelles plus globales, soit on récupère les données prévues dans les conventions, soit on part sur des hypothèses en faisant des calculs statistiques. C'est un peu un mixte. La question est de savoir jusqu'à quel niveau on a besoin de données précises. Quand on procède par modélisation, le résultat n'est pas juste, au niveau de telle ou telle maison, mais on a un premier niveau d'information qui permet de commencer à travailler.

Charlotte Tardieu

Est-ce qu'on fait appel à vous, ou bien est-ce vous qui repérez les projets et vous immiscez dans le jeu d'acteurs ?

Romain Harrois

C'est un peu les deux. On aimerait être le plus en amont possible des projets, pour apporter les éléments de connaissance.

Yannick Régnier, CLER

Je voudrais revenir un peu en arrière, sur ces exercices de schémas. Est-ce qu'il y a eu un exercice de concaténation des schémas régionaux, au niveau national, pour vérifier que les objectifs sont pris en compte ? Et comment peut-on territorialiser, du haut vers le bas, un schéma régional. Quels sont les critères de ventilation entre la métropole de Lyon et les territoires peu denses ?

Nathalie Furst

Un exercice de compilation a été commencé, avec beaucoup de difficultés. On n'a pas eu de cadrage en amont sur les SRCAE, sur les indicateurs, sur les unités, sur les paramètres de suivi. Et peu de choses, finalement, sont chiffrées dans les SRCAE. Pour les énergies renouvelables, on trouve les objectifs quantifiés, mais ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres domaines. Pour les énergies renouvelables, on est à peu près à hauteur des ambitions, et pour le reste, on ne pouvait pas aboutir à une conclusion.

Des expériences de territorialisation existent, on l'a vu en Rhône-Alpes et en Alsace. D'autres régions ont fait ce type d'expériences, qui soit prennent forme dans des guides méthodologiques explicites, soit dans des outils de calcul qui tentent de chiffrer les objectifs, soit encore dans des fiches par territoires. On a aussi des démarches d'accompagnement où la territorialisation se matérialise par beaucoup d'animations, où les porteurs

du schéma vont voir les élus sur le terrain pour discuter avec eux, leur expliquer, et voir comment ils peuvent s'approprier ce schéma. Ce n'est pas généralisé.

Alexandre Pleurdeau, Rouge vif territoires

Je faisais partie de l'équipe qui accompagnait cette mission de concaténation des SRCAE. On remarque une des difficultés : comme les objectifs devaient retraduire les objectifs européens. De temps en temps, on a regardé l'objectif facteur 4 et comment y arriver, sans partir des gisements réels sur les territoires. En Rhône-Alpes, vous avez dû regarder vraiment ce qui était faisable, pour arriver à 60 % pour le facteur 4. Vous avez dû vous dire : regardons comment atteindre le facteur 4, du coup il faut peut-être faire attention dans la concaténation des objectifs. Très peu de SRCAE ont mobilisé les citoyens. C'est peut-être au plan climat de le faire. Les SRCAE ont été lourds à mettre en place. C'était peut-être au niveau régional d'animer les acteurs de la filière, et de trouver les moyens d'aller chercher les citoyens. Concernant les initiatives pour territorialiser les SRCAE : dans le Nord-Pas-de-Calais, ils ont fait des fiches techniques pour expliquer comment retraduire les éléments du SRCAE dans des documents d'urbanisme. En PACA, ils ont fait un "porter à connaissance" en cherchant à affiner les objectifs du SRCAE selon une maille territoriale plus petite. Et c'est très difficile. L'idée était de dire : nous avons de grands objectifs régionaux, concrètement, combien cela fait d'unités de méthanisation, en essayant de tenir compte de la spécificité des territoires.

Evelyne Bernard

Par exemple, sur l'objectif de rénover 85 000 logements par an : dans l'outil vous entrez "communauté urbaine de Lyon", "volume de logements ". L'application d'un ratio donne une valeur indicative... On a essayé de prendre en compte la spécificité des territoires, pour voir, par exemple sur Chamonix, l'effet du nombre de résidences secondaires. Pour l'indicateur "diminution de la part modale de la voiture", on a pris en compte les agglomérations qui disposaient déjà d'un réseau de transport collectif, et celles qui étaient tributaires des déplacements. On a introduit des éléments permettant de prendre en compte les caractéristiques des territoires. Les acteurs des territoires ont été un peu inquiets, en pensant qu'on reportait sur eux la territorialisation des objectifs. Avec l'élargissement du champ des obligés, avec le plan climat, on va tendre vers un cadre plus lisible.

De la salle

Vous considérez ces schémas comme des outils. Au-delà de la sensibilisation des élus, vous considérez qu'ils vont permettre de répondre à l'urgence ? Mon sentiment est que de plus en plus on définit des objectifs en sachant qu'on ne les tient pas, et qu'une forme d'hypocrisie peut aussi expliquer l'éloignement du citoyen.

Evelyne Bernard

On a besoin d'améliorer la connaissance. En 2010-2011, quand le sujet de l'adaptation était encore émergent, il était prévu un observatoire régional du changement climatique ; il a été mis en place. On commence à travailler sur des indicateurs, on met des informations à disposition. Ce sont des choses concrètes, qui ne seraient pas apparues si le SRCAE n'avait pas connu cette mobilisation et ce cadre de mobilisation. Mais on pense tous qu'à être très ambitieuse, on est conduit à penser que c'est trop compliqué, trop difficile à atteindre.

Christian Bathelier

Le schéma, oui. Il est essentiel, il fallait le faire. Mais on change d'étape, la loi prévoit des schémas biomasse... Il faut comprendre ce que l'on veut faire. On change d'échelle. La question est de savoir comment agréger ces éléments-là à d'autres. Comment on passe de ces schémas qui, pour moi, sont un succès, à l'étape suivante.

Cécile Bordier, CDC Climat Recherche

Pour revenir sur cette concaténation : on a essayé de faire cet exercice avant que ce soit fait par la DGEC et l'Ademe. On a essayé de montrer les synergies entre les schémas, en catégorisant les territoires (ruraux, industriels, urbanisés).

Nathalie Furst

Non, c'est l'Ademe qui a piloté. Des feuilles de route ont été produites.

Marc Jedliczka

Il faut revenir au point de départ : le Grenelle. J'y ai participé, dans le collège ONG, et l'idée des SRCAE et des PCET est venue des ONG, du terrain. L'idée est passée au niveau européen : les pays membres se sont

mis autour de la table pour "partager le fardeau", ce qui a donné les 30 %. On a pris le niveau de départ de chaque pays, le PIB par habitant pour ne pas léser les pays les plus pauvres, le gisement physique qui existe réellement. La méthode a été très claire, comme assez souvent en Europe. Le résultat a été le paquet énergie-climat, où la France a des objectifs qui vont au-delà de son poids démographique. On avait proposé que la même chose soit faite pour la France dans le cadre du Grenelle, mais il y a eu un refus, en grande partie pour des raisons politiques, mais aussi par la DGEC, qui n'y voyait aucun intérêt, qui pensait que la France était excellente en raison du nucléaire. La France est championne du monde pour ce qui est du carbone, ce qui est vrai mais pose des questions par ailleurs. Tout vient de là. On s'est fait berner. Il fallait les faire, ces schémas, il faut continuer à les faire. Mais on fait schéma après schéma. En Autriche, ils se sont mis autour de la table, une fois, et ils travaillent depuis dix ans, avec des dizaines de milliers d'emplois dans le bâtiment pour l'isolation, et de l'énergie verte partout. La transition n'est pas un projet pour demain, c'est en action aujourd'hui. On a un problème en France avec la manière de mener les politiques, nationale, régionale et locale. Pour les territoires à énergie positive, il n'y a jamais eu de schéma, mais ça marche, avec des gens qui se sont dit, dans les campagnes : "on y va, qu'est-ce qu'on fait ?" L'échelle pertinente, pour moi, c'est celle où ça bouge, pas celle où on a le bon schéma.

François Ménard

On reviendra sur ces questions cet après-midi, on verra comment les initiatives locales de collectivités ou d'associations prennent place ou pas dans ces schémas, et s'ils sont un cadre qui permet de développer les initiatives, ou si, dans une vision très normée des territoires, les schémas font obstacle.

Anne Croissandeau, Conseil régional de Picardie

On a de nouveaux schémas intégrateurs - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires inscrits dans la loi "portant nouvelle organisation territoriale de la République", qui peuvent aborder le climat. Mais on a peu d'information aujourd'hui. Comme ces schémas sont portés par les conseils régionaux, il n'y a plus de collaboration avec l'État. Est-ce qu'on a des éléments d'information ? Intellectuellement, on a envie d'intégrer la problématique,

mais je ne suis pas certaine qu'on puisse le faire. On atteint aussi les limites de conception des problématiques quand on les met toutes ensemble et quand on vous demande de ne pas faire un document de 500 pages...

Christian Bathelier

Il est vrai que dans la loi de transition énergétique, comme dans la loi " nouvelle organisation territoriale de la République " (NOTRe), le mot schéma SRCAE n'est pas cité. Il faudrait préparer ce travail, comme vous le dites. Est-il intelligent de faire tous ces exercices sur des échelles qui sont maintenant étendues ? Est-ce que ça a un sens ?

Evelyne Bernard

On avait remarqué que beaucoup de choses concernaient l'aménagement du territoire. Le PCET est un plan d'action. Quand on dit qu'il faut réduire la part modale de la voiture, qu'il faut tendre vers l'objectif de densification, on ne peut le traduire dans un PCET. Qu'il y ait un schéma d'aménagement qui intègre les aspects thématiques dont le SRCAE sera le volet climat-énergie, amènera une plus grande dimension intégratrice, donnant une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire. L'évolution est intéressante. Après, il y aura des liens juridiques entre les SCOT et ce schéma d'aménagement. Les questions d'énergie deviendront bien des questions d'aménagement du territoire, entre l'échelon régional et ce qui se fera à une échelle plus locale. Le préfet reste l'autorité qui va approuver le schéma d'aménagement, les services de l'État seront toujours partie prenante, dans une autre posture, mais en pouvant toujours contribuer.

Pascal Fasquel, DREAL Nord-Pas-de-Calais

L'idée était d'avoir des cahiers territoriaux, mais nous l'avons abandonnée au profit de fiches méthodologiques sur certaines orientations du SRCAE, notamment en matière d'aménagement du territoire. La fiche méthodologique ne veut pas imposer un chiffre, mais donner des clefs pour évaluer les effets sur tel ou tel territoire. Dans les avis que nous sommes amenés à rendre, c'est une aide. Nous présentons les chiffres aux territoires, même si n'avons pas pu le faire pour toutes les orientations. On intervient à plusieurs niveaux dans les territoires : à travers ces fiches et par le biais de notes d'enjeu qui précisent les objectifs majeurs.

Nathalie Furst

Dans ce que vous avez dit, en gros, j'ai entendu que les schémas devaient mener à l'action concrète. Est-ce que vous avez, dans le cadre des schémas, un recul sur son impact, au-delà des PCET ?

Evelyne Bernard

On a envisagé, avec le conseil régional, un comité "transition énergétique" qui pourrait voir comment se décline le SRCAE. L'idée est bien de mobiliser tous les réseaux qui existent, de façon à recenser toutes les actions. Déjà beaucoup de choses contribuent à la mise en œuvre du schéma. Mais dans un calendrier de fusion de régions et d'élections, la gouvernance s'oriente plutôt vers l'idée d'un nouvel exécutif et d'un nouveau périmètre. Et on a ces comités régionaux, énergie, gaz à effet de serre, qualité de l'air, énergies renouvelables, qui ont une mission de veille et peuvent nous éclairer.

Christian Bathelier

Oui, nous avons déjà répondu. À l'échelle régionale, nous avons de grands chiffres, mais aussi de la cohérence. La cohérence entre la fermeture de Fessenheim et la région, en dehors des conséquences sur un réseau électrique, montre les investissements à faire pour, par exemple, pérenniser les tensions : on le voit à une grande échelle. Si Fessenheim ferme, le courant, en Alsace, va venir de Lorraine - et on aura besoin aussi de l'éolien allemand. Ces cohérences-là se voient à grande échelle. Le citoyen, lui, se mobilisera à l'échelle locale.

En Alsace, on va faire cette année un état d'avancement à mi-parcours, avec la région. Les choses avancent, sur certains chiffres, très bien, pour d'autres moins. Globalement, les chiffres ne sont pas mauvais. Ce n'est pas excellent pour la rénovation du bâti et du résidentiel, mais pour le bâti social, les choses avancent bien. On a un très bon bilan de gaz à effet de serre - l'industrie les a considérablement diminués - mais pas le transport.

Les actions menées par des territoires

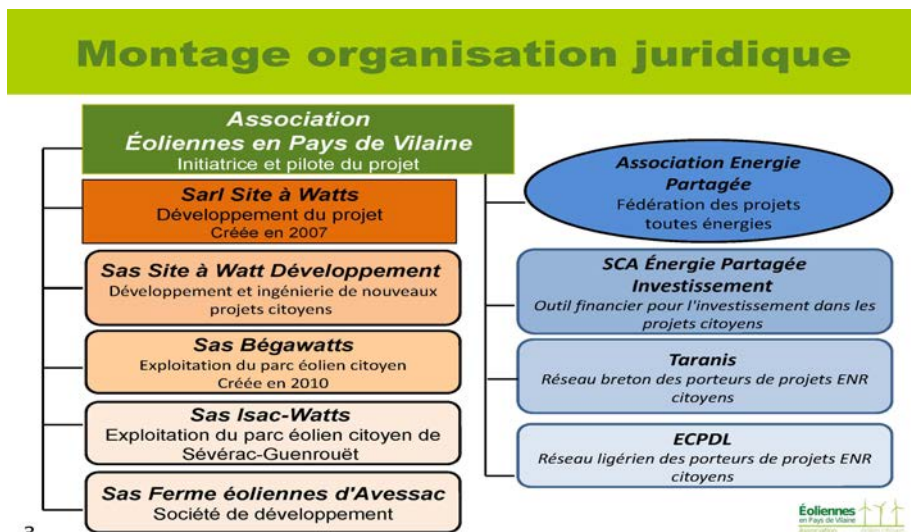
Animation : Joëlle Colosio, DR Idf Ademe

YVES DENIAUD, POUR L'ASSOCIATION "ÉOLIENNES EN PAYS DE VILAINE"

Ce matin, je me disais : "J'ai envie de les convier dans le pays de Redon, en Bretagne, à cheval sur deux régions politiques et administratives, la Bretagne et les Pays de la Loire, aux confins de trois départements, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Morbihan. Et je voulais dire : "vous êtes dans une petite maison de campagne, au pied de la cheminée, et vous grillez des châtaignes du pays de Redon avec une jolie bolée de cidre, et vous vous racontez une belle histoire". Ce n'est pas l'histoire que je vais raconter, mais la réalité d'événements qui se sont déroulés sur plusieurs années, puisque Éoliennes en Pays de Vilaine a été créée en 2003. L'important à savoir, c'est qu'au départ quelques citoyens se retrouvent avec la volonté de produire leur énergie à partir d'installations individuelles, du petit éolien. Au fil du temps, ils prennent conscience que c'est coûteux, que ça produit peu et qu'il vaudrait mieux se regrouper. Ils vont s'appuyer sur une expertise : aller voir ce qui se passe ailleurs, pas en France, malheureusement (on est en 2002). Ils se dirigent vers la Belgique et le Danemark, et découvrent que des citoyens portent des coopératives de production de grand éolien. À partir de là, ils se disent : les modèles européens pourraient nous intéresser en France, où il n'y a rien. On leur conseille de surtout ne pas choisir l'éolien, qui reste un projet industriel. Mais ils sont convaincus d'une chose simple : le vent est une ressource locale, il appartient à tout le monde, c'est un bien commun que l'on pourrait rentabiliser en se mettant ensemble. Ils imaginent le projet de produire de l'énergie. Au même moment, ils se disent : produire, c'est bien, mais réduire c'est bien aussi. On ne produit pas pour consommer toujours plus, il faut de la sobriété. Enfin, ce groupe d'une quinzaine de personnes va être très solidaire et commencer à essaimer. Très vite on passe à vingt, quarante, soixante personnes intéressées par le projet. L'association va initier et piloter un projet pour lequel il n'existe aucune référence en France, un projet qui se veut dès le départ basé sur un territoire de proximité et sur un financement entièrement citoyen. On ne va pas demander d'argent public, mais aller au-devant des citoyens pour investir, y compris, d'entrée de jeu, sur une SARL qui devra faire du capital-

risque, c'est-à-dire investir dans un permis de construire. Là, capital-risque veut dire que si vous n'obtenez pas le permis de construire, vous perdez tout. Malgré tout, une soixantaine de personnes vont mettre au pot suffisamment d'argent pour lancer des études. Mais là commencent les embûches : on va se balader de site en site, parce que les zones de développement éolien étaient mal définies, que les contraintes administratives imposent de ne pas choisir tel ou tel terrain, " parce qu'il y a des risques, pour l'environnement, ou ornithologique... ". Cela dure quelques années.

Dans la foulée, parce qu'il faut professionnaliser, nous créons la SAS (société par actions simplifiée) Site à Watt Développement, qui n'est autre qu'un cabinet d'études citoyen basé sur la participation. Ensuite nous créons des sociétés d'exploitation correspondant aux trois permis de construire déposés : deux permis de construire, dont l'un est en fonctionnement depuis 2014, pour la SAS Bégawatts, dans le Morbihan ; un deuxième parc est actuellement en construction en Loire-Atlantique à Séverac, et un troisième permis de construire développé avec un développeur privé. On a voulu expérimenter tous les champs du possible.



Parallèlement, on a participé à mettre en place l'association Énergie Partagée (Fédération des projets toutes énergies), puis la SCA Énergie Partagée, outil financier pour l'investissement dans les projets citoyens, qui permet de capter des investisseurs individuels. Pour la région Bretagne, on s'est associé à Taranis, réseau breton des porteurs de projets ENR citoyens, et à l'ECPDL, porteur des projets ENR citoyens en pays de Loire.

Le premier parc est en fonctionnement aujourd'hui, pour un coût total de 11,5 millions d'euros, avec un apport en fonds propres obligatoire pour se présenter devant les banques, de 2,7 millions d'euros, financé à 80 % par les citoyens. Ce n'est pas pour autant que les banques vont vous ouvrir les bras. Les grandes banques ne nous ont pas fait confiance, nous avons dû aller sur le marché belge, rencontrer Triodos qui a accepté d'être tête de pont pour accompagner les deux autres banques qui nous suivent, le Crédit coopératif et l'Adef.

2003 : création de l'association, de 2003 à 2005, recherche d'un lieu. On le trouve en 2005 à Béganne dans le Morbihan, on commence à faire le travail de prospection et d'acceptabilité, qui ne se limite pas à un powerpoint. Il passe par les propriétaires des terres, les exploitants agricoles s'il y en a, par les riverains, les enfants des écoles, les collèges, les lycées, par tous les acteurs, conseils municipaux, groupes associatifs, les ornithologues, tous ceux qui vont avoir à intervenir. Il faut les entendre, les comprendre, accepter de dire qu'on peut déplacer l'éolienne. Si vous commencez des négociations cachées, vous laissez "radio-bobard" agir, et laissez mettre en cause l'acceptabilité. Études de faisabilité : il faut mesurer le vent, l'impact du vent, continuer à rendre compte des études. Les lignes vont se déplacer. On apprend beaucoup sur un territoire. Les projets éoliens, ou photovoltaïques, ou de méthanisations, concernent une ou deux communes. Si vous allez trop large, vous allez vous confronter à l'extérieur. Il faut bien repérer son territoire, avec les acteurs directement concernés. Inévitablement, vous avez des opposants. C'est la société. "Les citoyens n'y vont pas", a-t-il été dit ce matin : ils n'y vont pas ? Si, mais il faut avoir une bonne lecture des schémas. Vous avez entendu le nombre de sigles ce matin : pensez-vous que c'est lisible pour le citoyen ? Si on raisonnait autrement, en formulant qu'on a tel projet pour telle finalité, la donne ne serait pas la même. Si on affirme qu'on a un projet éolien fait pour produire, une énergie proche, en circuit court, avec un financement citoyen, là l'adhésion se fait. Vous aurez les opposants, mais comme vous avez

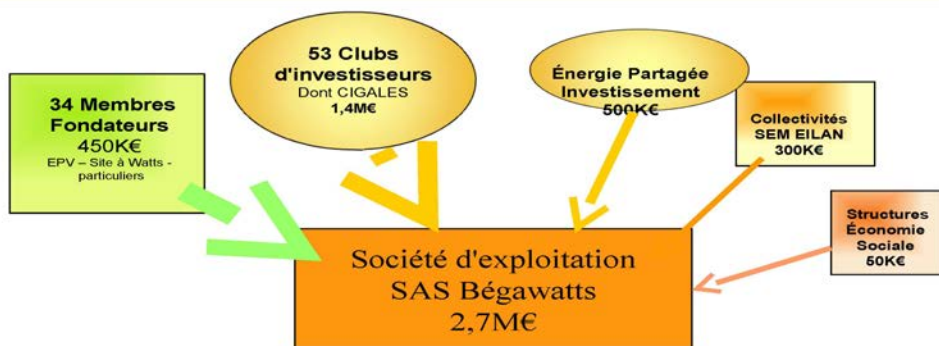
beaucoup travaillé en amont, vous les identifiez et vous les approchez de manière différente, avec leurs blocages à eux. Il y a les blocages affichés, et puis les blocages personnels - "je ne veux pas du bruit", ou "mon patrimoine n'aura plus la même valeur". Il faut prendre tout cela en compte, et négocier, entendre, prendre le temps d'avoir le consentement.

Soit on fonctionne sur le mode des opérateurs nationaux, ceux qui ont l'habitude d'investir dans l'éolien, qui font un joli plan, organisent la réunion publique, donnent les dates, y compris celle du démarrage des travaux. Il est probable alors qu'il y aura un recours, et les délais vont s'allonger. Soit, dans notre logique, on prend le temps et on dépose la demande de permis de construire quand le projet arrive à maturation. Rien ne sert de passer en force.

Ensuite, on passe aux accords fonciers, en 2006. En 2007, ce sont les études d'impact et la constitution des permis de construire (PC). Des gens ont déjà investi dans la société de capital-risque depuis plus de deux ans, sans encore savoir si l'affaire va aboutir. En 2008, dépôt des PC : ils sont acceptés. On dépose deux permis sur deux départements différents ; l'un répond rapidement, l'autre traîne beaucoup plus... C'est un intéressant jeu d'acteurs : vous avez des professionnels, dans l'administration ou dans les banques, qui adhèrent au projet, et ils sont facilitateurs. En 2009, obtient les PC, ce qui fait l'objet d'un grand débat au sein de l'association : comment apporter deux millions d'euros ? On peut mobiliser des clubs d'investissement, ou des cigales, mais c'est insuffisant. Comment capter des individus ? On va créer le fonds "Énergie partagée investissement". On va progresser jusqu'en 2012 - année où l'éolien en prend un coup sur la tête. Nous voilà dans la tourmente : le recours du Conseil d'État va suspendre le prix de rachat. Notre projet, qui devait démarrer, va être bloqué. On va devoir renégocier... La validation va arriver en 2013, et commencent les travaux. Juin 2014 : le parc est construit, et il produit. On a un an de recul. La production est la production minimum prévue, ce qui s'explique : toute cette année a été une période de rodage, notamment avec les voisins, sur l'acceptabilité du bruit. Si vous êtes un opérateur privé, vous vous en moquez. Si vous êtes citoyen, vous êtes garant d'une déontologie qui veut que vous ne laissiez pas prise aux opposants pour dire que l'éolien fait du bruit. Donc, vous négociez en permanence avec les voisins, qui sont aussi, parfois, des investisseurs. Ils ont leur mot à dire. Ils ont le droit d'agir et d'intervenir. Nous en sommes là aujourd'hui. Un deuxième parc est en construction à Séverac.

On a monté une expérience avec le secteur privé, avec ABO Wind : ce n'est pas simple, deux logiques s'affrontent assez sérieusement, celle des citoyens, et celle d'ABO Wind de devoir rentabiliser le projet le plus rapidement possible. Nous sommes en pleine négociation. Pourrions-nous garder notre place, avoir notre part dans les décisions lors de la construction et de la gestion ? Est-ce que nous devons revendre notre permis de construire ? Est-ce que quelqu'un d'autre pourrait acquérir le parc ? Tout est possible, tout est ouvert, rendez-vous dans six mois.

Actionnaires du Parc éolien de BEGANNE

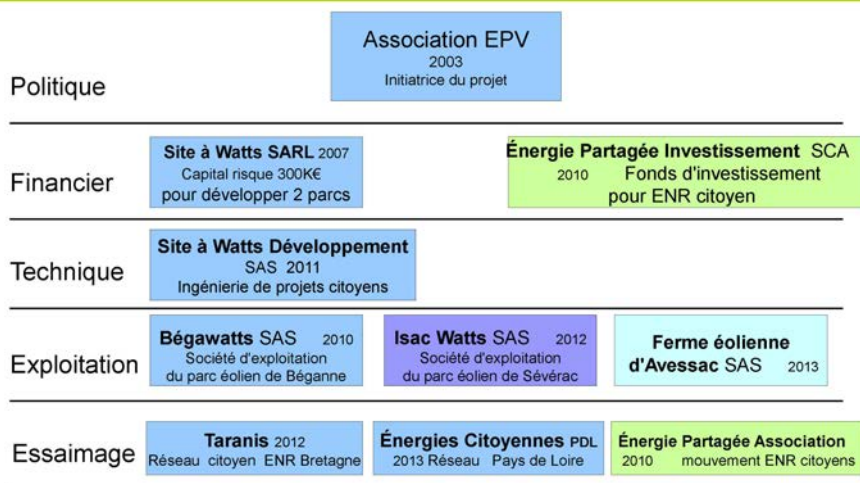


**Fonctionnement de type coopératif.
Dividendes répartis localement.
Financement d'actions sur la maîtrise de
consommation d'énergie.**

6

Pour le financement, nous avons trente-quatre membres fondateurs, qui ont apporté 450 000 euros, cinquante-trois clubs d'investisseurs (dont Cigales) qui ont apporté 1,4 millions d'euros, Énergie partagée pour 500 000 euros, la SEM Eilan (SEM du conseil général de Loire-Atlantique) est entrée dans le capital pour 300 000 euros. Et puis les structures de l'économie sociale et solidaire du pays ont apporté 50 000 euros. Tous ces acteurs sont des décideurs, d'où l'intérêt d'avoir une société d'exploitation sous forme de société par actions simplifiée, qui permet de représenter tous les collègues, et de respecter la règle coopérative : un financeur, une voix. C'est trop lourd à gérer ? Tout le monde le dit, y compris les banques. On va voir, mais jusque-là, les choses fonctionnent, chacun s'exprime, avec parfois des points de vue différents. La discussion est ouverte. Le fonctionnement, de type coopératif, permet les dividendes, et nous permet aussi de financer les actions sur la maîtrise et la réduction de la consommation d'énergie sur le territoire. Priorité est donnée aux membres de l'association, aux riverains et aux personnes qui ont financé. La société d'exploitation Isac-Watts, à Séverac, est bâtie de la même manière : trente citoyens membres fondateurs, sept cents citoyens dans les clubs d'investisseurs, Énergie partagée, et le SEM Eilan encore plus fortement.

Eoliennes en Pays de Vilaine : une structure par besoin



Éoliennes en Pays de Vilaine est structurée par besoins : une structure politique, des structures financières, des structures techniques, des structures d'exploitation et des structures d'essaimage, puisque que nous sommes engagés là-dessus.

Que faut-il pour réussir ? Un territoire riche d'initiatives, avec des réseaux organisés qui y croient et ont le souci de l'intérêt général. Il faut une implication forte des porteurs de projet : il y a une place pour la création de richesse locale. Il faut aussi une appropriation citoyenne et une meilleure acceptabilité par la population. L'investissement local participatif, avec un retour sur le territoire, est indispensable. Le retour sur le territoire se fait auprès de la population, mais aussi auprès des collectivités. La réussite revient aussi à une forme d'éducation populaire et à la convivialité permanente. Imaginez cinquante clubs qui ont parlé finances, économie, à des gens qui n'ont jamais parlé économie d'entreprise, qui ont compris, qui sont venus à des assemblées générales où on leur explique les montages financiers.

Tout cela permet aux habitants du territoire de participer aux instances de suivi. Présentation régulière de l'avancée du projet leur est faite, ils participent aux comités de suivi. Nous réalisons des bulletins d'information, offrons aux habitants de figurer au conseil d'administration de l'association. Et nous avons des rencontres régulières avec les élus du territoire, qui en sont assez friands.

Les obstacles existent : la complexité et la durée du montage du projet, le coût des études, très élevé, mais c'est un passage obligé. La professionnalisation des intervenants - on a démarré avec des bénévoles - est nécessaire. La mutualisation du savoir acquis et de la prise de risque à l'échelle d'un territoire peut constituer un obstacle. Il y aurait quelque chose à penser quant aux modalités et rapport au monde bancaire.

Le modèle existe ailleurs, il est très développé dans les pays nordiques, en Allemagne et en Grande-Bretagne. On participe au réseau européen Rescop, et on commence à s'impliquer dans un futur projet européen, Interreg, qui réunit des régions d'Europe impliquées dans la production d'énergie citoyenne. La démarche de réduction de consommation d'énergie a une implication citoyenne : pas question d'aller du haut vers le bas, c'est du bas que les choses partent, de petits groupes qui se constituent soit sur les écogestes, soit sur la rénovation, soit sur les économies d'énergie par de l'investissement. Les gens vont peut-être créer des groupements d'achat,

vont faire des ateliers. L'idée est d'avoir des ambassadeurs labellisés par notre association.

Ce qui nous tient à cœur, qui démarre actuellement, c'est le financement d'un emploi à mi-temps par parc.

GÉRARD KUEFFER, POUR L'ASSOCIATION THERMIE-CLCV

L'association Thermie-CLCV (Travaux pour un Habitat Eco-citoyen à Rueil-Malmaison : Isolation et Énergie) a pour objectif de créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, pour les copropriétés et les maisons individuelles. C'est un projet d'approche globale : on regarde globalement la rénovation, avec un architecte. C'est un projet local, sur le territoire de Rueil. Son objectif est de sensibiliser et de faciliter l'accès à une rénovation énergétique performante, en apportant une aide décisive. Seul, on a toutes les chances de se tromper, c'est mon expérience personnelle. À plusieurs, on est plus efficace, on peut aller plus loin dans une rénovation. La question, c'est bien sûr le coût : si vous avez 35 000 euros pour la rénovation, vous en aurez pour votre argent. Avec 30 000 vous pouvez faire de bonnes choses comme vous "planter royalement".

L'association, locale, a pour point de départ le quartier "Plateau", dont je suis président. Il y a douze quartiers, les "villages", à Rueil-Malmaison, avec une gestion citoyenne et des conseils de quartier. Dans mon comité, on a choisi de travailler sur le thème de la rénovation énergétique. Je voulais rénover ma maison, il y a dix ans, et j'étais bloqué sur le problème du prix pour isoler par l'extérieur. En s'y mettant à plusieurs, on peut isoler 1 000 m², et alors ça devient abordable. L'adjoint au maire au développement durable a estimé que c'était un bon projet de quartier : la Ville a communiqué sur le projet "rénover 1000 m² en isolation", en décembre 2008. Il fallait trouver une association pour le groupage, nous avons lancé un appel d'offres. C'est le CLCV qui nous a accueillis. Rueil a lancé un appel à témoins pour savoir si quelqu'un avait déjà réalisé une isolation par l'extérieur, pour commencer à se documenter. On a cherché une entreprise qui fasse ces travaux à un prix intéressant, on a lancé un appel aux Rueillois qui voulaient se lancer, toujours via la Ville. Ensuite, nous sommes passés à la phase réalisation : en 2011, nous avons réalisé les 1 000 m².

C'est suite à cette expérience que nous avons créé l'association Thermie, en 2012. On s'est dit : "c'est compliqué, les gens ne comprennent rien". On

a vu des propriétaires qui, voulant faire une rénovation, ont choisi une entreprise, mais effectué un ravalement sans isolation parce que ça coûtait moins cher. Si on veut vraiment assurer la transition énergétique, il faut accompagner les propriétaires, leur donner un mode d'emploi, leur donner confiance. Nous allons chercher les éléments manquants : l'ingénierie. Elle est nécessaire, il faut quelqu'un de neutre, pas le marchand de fenêtres, pas le marchand de pompes à chaleur : chacun vient avec son DPE, disant "je vous fais 25 % d'économie d'énergie, vous m'achetez ma pompe à chaleur 30 000 euros." Nous faisons un audit thermique, en nous appuyant sur un partenaire, on regarde le montant des dépenses énergétiques, on écoute les gens, on analyse ce qu'ils veulent faire. On fait appel à l'architecte si le projet inclut un agrandissement. Quand les scénarios de rénovation sont établis, on regarde comment financer le projet. Nous allons chercher les financements possibles, et ensuite seulement la personne peut investir en toute connaissance de cause. Il faut une étude sérieuse pour voir quel sera le retour sur investissement.

En partenaire de premier niveau, on a aussi le PACT, qui nous aide à aller chercher les aides de l'Anah, tout ce qui est accompagnement. La Ville est partenaire dans tout ce qui est communication, et nous a accompagnés dans la création du guichet unique. Maintenant, nous sommes dans une phase où le projet est proposé aux autres quartiers, et nous établissons la thermographie de chaque quartier, pour sensibiliser les propriétaires aux murs qui peuvent être une passoire énergétique.

Notre souci est aussi la pérennité de l'association, puisque nous sommes sept bénévoles qui n'allons pas le faire à vie. Nos dimanches et nos soirées y passent, nous cherchons, pour l'association, à mettre de l'argent de côté : nous comptons sur les certificats d'économie d'énergie. Nous allons les chercher, et nous gardons un pourcentage à investir dans les prochains groupes. À l'avenir, nous espérons avoir un salarié professionnel qui puisse prendre en charge cet accompagnement.

De quarante adhérents l'an dernier, on est passé à près de cinquante : trente-deux adhérents en maison individuelle, et douze en copropriété, ce qui fait un millier de propriétaires concernés. Notre chiffre d'affaires, si l'on peut dire, est de 10 000 euros. On a commencé avec 1 000 euros. On avance au fur et à mesure, sans que la Ville y mette de l'argent, elle est là pour communiquer.

Le bilan, en maisons individuelles est de dix-huit audits réalisés, six en devis, trois en travaux et cinq rénovées. Les travaux vont d'une simple

chaudière à changer, pour quelques milliers d'euros, jusqu'à 80 000 euros. On table sur une moyenne de 30 000 euros. Répartis sur quinze ans, c'est parfait - et c'est un argument massif pour se lancer. Pour les copropriétés, nous avons un audit en cours, quatre audits réalisés, deux chantiers en cours et un chantier réalisé.

Notre rôle est de mettre en confiance, en disant qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. On va chercher ce qu'il y a de mieux sur le marché. Quand vous êtes propriétaire, vous ne savez pas à qui vous fier, quelles sont les possibilités de rénovation. La maison pour nous n'est plus une maison de maçon, on s'informe des technologies actuelles : on colle à la RT 2012, on propose en rénovation les technologies du neuf. Quelques beaux projets ont été réalisés, comme une VMC thermodynamique. On va aussi chercher des techniques pointues d'isolation, par exemple les vides sanitaires. On a un rôle de veille technique. Le retour d'expérience est assez rapide, et chacun apporte sa pierre à l'édifice. Notre panoplie de conseils permet à chaque adhérent de mener un projet ambitieux au juste prix.

Chaque année, nous faisons une dizaine de conférences publiques, et des ateliers avec les adhérents, pour amener les gens à avoir confiance.

La CLCV, association loi 1901, avait déjà dans ses gènes le développement durable, puisqu'elle intervient depuis le Grenelle et les accords de Rio en tant qu'association citoyenne, elle est partenaire de l'Ademe, en ayant un réseau de quatre cents associations locales. Nous travaillons avec l'Ademe depuis le début : j'avais répondu à un concours, je m'étais trompé dans le budget. J'ai été me former à l'Ademe, ce qui a été la révélation. C'est à la suite de cette formation que nous avons opté pour le guichet unique, sinon c'est trop compliqué. Pour l'instant les retours sont bons. Trois adhérents ont fait appel au solaire, et ça marche. Moi-même j'en ai installé 45 m², et je suis presque autonome, en n'ayant que 800 kWh/an à payer à EDF, ce qui correspond à 13 % de dépendance énergétique. Si j'effectue les travaux pour le chauffage de l'eau, je deviens "énergie positive" : je mets des guillemets, parce que c'est absurde d'aller consulter la documentation pour être labellisé, ce sont des embûches administratives sans nom - on me demande de remettre des radiateurs en céramique alors que je me chauffe au bois. C'est l'administration française : on est là aussi pour critiquer...

Le rôle des acteurs associatifs dans la transition énergétique

Animation : Guilhem Blanchard, doctorant LATTS

MARC JEDLICZKA, POUR L'ASSOCIATION NÉGAWATT ET HESPUL

Il va maintenant s'agir des associations plus "professionnelles", qui ont fait ce que Thermie a fait, mais il y a trente ans. Nos structures sont quelque chose comme une "entreprise à but non lucratif" : il faut payer les vingt-cinq salariés. Ce secteur associatif a joué un rôle très important dans l'élaboration de ce que vous, fonctionnaires d'État ou territoriaux, allez devoir mettre en œuvre : la loi de transition énergétique. Mise en œuvre qui a commencé avec le Grenelle : j'ai moi-même fait partie du collège des ONG, en 2007. J'avais déjà une longue expérience de discussion avec l'État, notamment sur la filière photovoltaïque. Je fais partie des gens qui ont, les premiers en France, fait l'expérience des raccordements au réseau. Tout cela m'incite à insister sur le rôle des associations : la loi de transition ne serait pas ce qu'elle est sans cet apport. Le Grenelle m'a pris six mois à habiter dans le TGV entre Lyon et Paris, à raison de deux ou trois déplacements par semaine, mais c'était important pour le climat, pour l'énergie, mais aussi pour la démocratie. Ayant été dans une vie antérieure fonctionnaire d'État, ma notion du service public s'étend aussi au secteur associatif.

Quels sont les points forts des associations ? La non-lucrativité est obligatoire, ce qui n'exclut pas l'obligation de l'équilibre des comptes, puisqu'on peut être mis en dépôt de bilan. L'indépendance et l'objectivité amènent la confiance, ce qui est vrai de l'ensemble du secteur associatif. Défense de l'intérêt général, mission de service public, légitimité citoyenne plus ou moins importante. Dans nos associations professionnelles, nous avons des adhérents locaux, motivés. On a commencé très localement, ce qui donne une bonne connaissance des réalités de terrain, ce qui est apprécié par nos interlocuteurs dans les débats. Il y a un apport évident. D'autres acteurs sont sur le terrain : les syndicats, les collectivités locales. La capacité à se mettre en réseau permet de mutualiser les compétences, nous n'avons pas de logique propriétaire sur les savoir-faire ou les outils. Très vite, nous avons été adeptes des listes de discussion sur internet.

Et puis il y a des points faibles, des risques : le monde associatif est fragile, et dépend pour une bonne part des fonds publics. On a développé des modèles économiques qui nous permettent d'être optimistes sur notre survie. Mais ce modèle est, a priori, mal défini. On a parfois des tensions avec le secteur concurrentiel, tout en arrivant à travailler avec des bureaux d'études privés. Nous avons un prix de journée, et nous avons été attaqués par un concurrent au motif d'une concurrence déloyale, mais il a été débouté. Le modèle social aussi est fragile. On parlait du statut des conseillers "info-énergie", qui sont de vrais professionnels, avec de multiples compétences - techniciens, psychologues, sociologues, financiers, juristes : leur carrière commence à 1 500 euros et finit à 1 800. Pour les garder, quand ils ont dix ou quinze ans d'expérience, c'est difficile, d'où un turn-over important, qui en retour mène à une qualité de service relativement inégale selon les régions. On vit aussi une crise du bénévolat, ce qui conduit à se poser des questions sur le modèle de gouvernance. L'image d'amateurisme nous est accolée : nous sommes souvent l'objet de dénigrement. Il y a deux types d'associations : les entreprises associatives à but non lucratif, et les réseaux d'expertise et de compétences.

Pour présenter quelques associations, rapidement : l'association toulousaine Solagro est née en 1981 et s'est spécialisée tout de suite dans le domaine du biogaz, puis a étendu ses compétences techniques sur la biomasse. Elle a introduit en France l'agroécologie, et s'occupe beaucoup de biodiversité et de développement local. Aujourd'hui, elle représente vingt-cinq équivalents temps plein. Elle a quelques réalisations remarquables : premières installations de méthanisation en France, création du Club Biogaz de l'ATEE, élaboration et promotion de la politique de soutien au biogaz/biométhane. Elle est à l'origine de la définition et de l'avènement des territoires à énergie positive (TEPOS), et de l'émergence de l'agroécologie - ce qui doit être le modèle du monde agricole : le modèle agricole breton est complètement en faillite économique et environnementale, sociale... Elle a élaboré un scénario sur l'agriculture, l'alimentation, l'usage des sols, le scénario Afterres 2050 dont l'approche territoriale s'appuie sur beaucoup de technique, de connaissance, d'expérience - mais aussi de dialogue et de discussions. Ce n'est pas en continuant à manger autant de produits carnés que l'on atteindra le facteur 4. Solagro est espace-info-énergie dans le réseau de Toulouse.

Deuxième exemple, l'association Hespul : un peu la même chose que Solagro, mais sur le photovoltaïque. C'est elle qui a expérimenté le premier

raccordement du photovoltaïque au réseau, ce qui paraît peu de chose techniquement : nous sommes allés en Suisse rencontrer une coopérative, près de Genève, qui avait réalisé une installation sur le toit d'un gymnase. On s'est dit : ça doit marcher. On a branché nos 10 m² de panneaux solaires sur le réseau EDF, et ça marche toujours. Ce que l'on a appris, c'est que si le diable avait dû inventer un pays où ne jamais installer de panneaux solaires, il aurait inventé la France. Mais on a fini par y arriver, et nous avons étendu nos compétences, notamment à l'occasion de la mise en place des espaces info-énergie en 1999. On a aussi une compétence sur le montage de programmes européens : l'Europe, ses programmes, ont été l'occasion d'apprendre le fonctionnement dans d'autres pays, d'importer en France tout d'abord des aspects très techniques, qui petit à petit sont devenus de plus en plus importants. Aujourd'hui, on est co-gestionnaire de programmes "Concerto", qui ont permis de générer la RT 2012 en introduisant en France la notion toute bête de kWh/m²/an, qui n'existait pas avant. Nous sommes maintenant dans les programmes smart cities, avec par exemple le Grand Lyon ou Grenoble : la Commission européenne apporte des millions d'euros qui vont permettre de faire du logement social au niveau BBC à grande échelle, qui vont permettre de créer des réseaux de chaud et de froid intelligents, des outils de suivi des consommations et de la production locale. Ces savoir-faire sont partagés par d'autres villes européennes, en l'occurrence Amsterdam ou Copenhague. Nous participons aussi à des programmes de R&D. Nous avons participé à un programme d'accompagnement de la mise en place du Linky, à Lyon, en partenariat avec ERDF, GDF-Suez, RTE. Ils sont venus nous chercher alors que nous sommes tout petits, pour introduire dans ce monde très technique un savoir-faire spécifique en matière de relation avec les collectivités et les citoyens. Nous sommes donc capables de travailler avec de grosses structures qui ne peuvent pas nous manger : une association n'ayant pas de capital, ne peut être achetée. Il ne peut pas y avoir d'OPA sur une association.

Deux associations sur deux terrains, très ancrées dans leur territoire, petit à petit sont devenues compétentes à la fois sur le plan technique et sur le plan transversal des jeux d'acteurs, jusqu'à être les interlocuteurs des pouvoirs publics au niveau national. Demain matin je vais à la réunion sur la stratégie nationale "carbone", où je vais représenter les ONG, avec le MEDEF, les syndicats, les ministères, etc. Je ne me sens prétentieux en disant cela, mais porteur d'un message de citoyen engagé, professionnel

dans ce qu'il fait, et qui est aussi un chef d'entreprise.

La troisième association est différente : NégaWatt, totalement citoyenne. Aucun argent public, 100 % de bénévoles. L'idée de départ est venue quand M. Raffarin, en 2003, a dit : "il faut aller au facteur 4", ce qui était très nouveau en France. L'ancien président, Thierry Salomon, a eu l'idée suivante : sommes-nous capables de le faire ? Quand il dit "nous", il s'agit des gens de terrain. NégaWatt est fait d'experts, de gens de terrain, du secteur associatif mais aussi du secteur privé, avec un panel diversifié de personnes un peu spécialistes dans leur domaine. La réflexion nous a amenés à inventer la notion, le slogan inscrit dans la loi : le triptyque "sobriété, efficacité, renouvelable". Les trois termes ne sont pas séquentiels. Par contre, ils sont indissociables, nécessaires. En 2003 on a travaillé sur un scénario "énergie jusqu'en 2050", ce qui aurait dû être fait par l'État depuis longtemps, avec des moyens "bricolés", sur notre temps libre, ce qui était un bon exercice. Le scénario a été révisé en 2006, et en 2010 on a décidé de passer à autre chose, on a travaillé sur un scénario sorti en 2011 : notre intention était clairement de participer au débat qui se préparait pour les élections présidentielles, afin de mettre la transition énergétique au centre de la table. Le Manifeste NégaWatt avait pour sous-titre "réussir la transition énergétique", et c'était la première fois où le mot était cité sur la couverture d'un ouvrage en France. On voit que l'expression a fait florès. Nous avons passé du temps à promouvoir le contenu de cet ouvrage : manifestations publiques, documents de synthèse, etc. C'est quelque chose de très documenté qui a aussi donné le débat sur la transition énergétique, promesse du président de la République pendant sa campagne, promesse tenue. Nous avons réalisé n'être pas ridicules par rapport aux exercices des autres parties prenantes, dont l'Ademe, GRDF, les centres de recherche publics... Onze exercices ont été mis sur la table, décortiqués. Cette contribution au débat public a permis de faire avancer sérieusement le débat et la loi de transition énergétique. Ce n'est pas une loi faite par NégaWatt - elle aurait été beaucoup plus courte - mais on peut reconnaître que l'article premier, qui fixe les objectifs pour la France, montre qu'on n'a pas travaillé pour rien. La question est de savoir quels sont les moyens d'atteindre les objectifs. Même l'État s'est rendu compte qu'il y avait un grand écart entre les objectifs et les moyens. Ce n'est pas avec ce qui existe aujourd'hui dans les services de l'État, tous ministères confondus, que l'on va y arriver. On parlait de la rénovation des bâtiments : ce qui se fait à Rueil-Malmaison, c'est sympathique, mais ce n'est pas du tout à la maille de ce qu'il faut. Il va

bien falloir, à un moment, passer à quelque chose d'obligatoire. Sinon, il va falloir que les collectivités mettent en place des plans d'action à moyen et long terme pour que tous les logements, en 2050, soient rénovés au niveau BBC. Les outils de la loi de transition ne sont pas à la hauteur, même si on affiche pouvoir rénover 500 000 logements par an.

OLIVIER BERLAND, ASSOCIATION ÉNERGIE PARTAGÉE

Pour Énergie partagée, le citoyen est capable d'agir, concrètement, sur les territoires, soit en montant des projets, soit en investissant dans ces projets. Hespul, Éoliennes en Pays de Vilaine, Biocoop sont créateurs d'Énergie partagée. On part d'une idée, on fait un peu de lobbying politique, on commence à créer des outils. On part aussi d'un constat : la France est en retard, elle a vingt ans de retard sur ce qui se passe dans les pays nordiques. La transition énergétique citoyenne a impulsé un nouveau modèle de production et de maîtrise de l'énergie dans les territoires. La preuve - un exemple dont on a beaucoup entendu parler - c'est l'Allemagne ; mais c'est vrai aussi au Danemark, en Belgique. En Allemagne, 51 % des énergies renouvelables installées sont citoyennes. Les citoyens ont investi cinq milliards d'euros (qui correspondent à cent milliards d'euros de projets installés, qui fonctionnent) dans des projets, et en retirent des dividendes annuels de 5 à 6 %. On voit l'amorce d'une boucle économique vertueuse de la reterritorialisation de la démarche citoyenne : ce sont les citoyens, dans les territoires, qui perçoivent les petits bénéfices des projets, ce n'est pas le schéma classique des grosses entreprises qui viennent investir, comme dans les grands parcs éoliens offshore sur la côte, où le ticket d'entrée est de six milliards d'euros. Ce n'est pas les citoyens qui vont y aller, ce n'est même pas l'État, mais de gros fonds de pension qui exigent de gros retours sur investissement. Ces bénéfices-là servent les fonds de pension, pas les territoires. On a beaucoup d'autres exemples ailleurs. En France, nous avons peut-être une réglementation plus compliquée.

La démarche sert la réappropriation citoyenne de l'énergie : on est producteur, implanté localement, ce qui renvoie à la gouvernance locale. Nous investissons dans des projets où l'investissement citoyen représente au moins 51 %, sur la base de "un homme - une voix". En-dessous de ces 51 % ou, le cas échéant, d'une minorité de blocage, nous n'interviendrons

pas. Généralement, dès que l'on met des projets en place sur les territoires, que les citoyens s'investissent, on voit aussi apparaître des comportements vertueux. Les gens d'Éoliennes en Pays de Vilaine, sachant qu'ils ont mis mille ou deux mille euros sur leurs éoliennes, connaissent un impact direct : ils sont plus économes chez eux, sans avoir besoin d'évolutions techniques, parce qu'ils sont acteurs, administrateurs d'un outil. Les dynamiques sociales s'en trouvent renforcées : les gens se forment, apprennent à faire des business plans, à travailler dans la durée, à se former à la négociation bancaire ou administrative. Globalement, on fait monter en puissance et en compétence une population qui a envie de s'investir sur un projet, ce qui donne des territoires dynamiques du point de vue social.

Décentralisation, circuit court, moindre sollicitation des réseaux : l'électron n'est pas bête, il ne va pas faire un détour. On sait que le régulateur européen estime que le développement des énergies renouvelables n'est pas si problématique qu'il paraît, notamment pour les grands réseaux. Les ressources financières locales s'en trouvent renforcées, non seulement pour les citoyens qui investissent, mais aussi pour les collectivités. Dès que ces dernières franchissent le pas et investissent, elles peuvent en tirer un bénéfice. Si vous prenez le cas d'une SEM publique, dont le but est de mettre en place des projets d'énergie renouvelable, vous voyez qu'elle retire 10 % de bénéfice annuel. À l'heure où les collectivités se cassent la tête et voient baisser leurs dotations, on peut se dire que, même si c'est compliqué, il est possible de se réapproprier un bénéfice, avec une vertu financière pour la collectivité. Dans un projet classique, la collectivité n'aura aucune retombée fiscale ; dans un projet citoyen, d'autant plus si les collectivités jouent un rôle, vous aurez des retombées fiscales, et parfois des mesures compensatoires. La démarche permet aussi de créer ou de maintenir de l'emploi auprès des installateurs locaux. In fine, le résultat est une réduction CO2, et une résilience, une indépendance énergétique. La dynamique des acteurs n'est pas unique : en Rhône-Alpes, "Rhône-Alpes environnement énergie" travaille sur l'installation solaire, sur des centrales solaires à petite échelle. Ils en sont à vingt-cinq projets installés. En Vendée, Lumo s'est spécialisé dans le financement d'énergies renouvelables. Le cadre législatif s'assouplit. Nous sommes organisme financier : nous étions auparavant obligés de déposer une autorisation de marché financier (AMF) tous les ans, un dossier long à instruire, pour un coût de trente mille euros chaque année. Cette obligation a été levée, le

dossier annuel n'est plus obligatoire. On attend les décrets de la loi sur la transition énergétique, en attendant beaucoup du bonus lié à la citoyenneté des projets, en espérant qu'il ne sera pas négligeable : tout projet citoyen prend du temps, il faut beaucoup travailler la concertation. Les collectivités vont pouvoir entrer au capital de la SAS, ce qui auparavant était très limité. Les possibilités de véhicule juridique pour monter un projet local sont assouplies. Nous sommes contactés par des collectivités qui commencent à travailler les schémas, SRCAE, SCOT, PCET. Elles ont travaillé sur les gisements, le territoire a un tissu associatif, elles nous disent : "éclairez-nous, comment vos projets se sont passés, que peut-on faire ?" Certaines collectivités sont motrices : conseil régionaux d'Ile-de-France, de Rhône-Alpes, de Picardie... St-Georges-sur-Arnoux, petite commune de la Nièvre, a copiloté un grand projet éolien, et a considérablement développé son budget communal. La communauté de communes du Briançonnais travaille beaucoup sur l'installation de panneaux solaires, une partie des investissements venant de la population du territoire. Les grandes institutions, l'Ademe, certaines grandes collectivités, nous financent pour l'accompagnement de leurs projets. Il y a une appétence des politiques et des citoyens pour la transition énergétique citoyenne, avec de nombreux colloques, des études, diverses sollicitations...

Comment les collectivités entrent-elles dans ce type de projets ? Si elles ne sont pas à l'initiative, c'est qu'un groupe de citoyens l'est : elles peuvent être facilitatrices. Elles ont une connaissance du territoire, elles peuvent mettre en relation, fournir des données. Paris, par exemple, dispose d'un cadastre solaire : les habitants qui s'intéressent au solaire peuvent le consulter, et voir quelles toitures sont les mieux exposées. Ce sont les collectivités qui connaissent le foncier, le patrimoine, le PLU, les moyens logistiques. Elles peuvent faciliter les demandes d'autorisation.

La collectivité peut s'impliquer à un niveau plus important, devenir contributeur, soutien à la concertation. Travailler la concertation, les argumentaires, aller voir les gens un par un prend beaucoup de temps. La collectivité peut mettre des moyens à disposition, publier de l'information, informer le conseil municipal. La collectivité peut aussi s'impliquer dans un fonds de garantie, dispenser des subventions ou des avances remboursables. La partie financière est souvent bloquante, il est difficile de se faire financer par de l'emprunt.

Aujourd'hui, nous répondons à des demandes, nous investissons dans des structures, des SEM ou leurs projets (la SEM Sergies dans la Vienne, la

SEM Énergies Renouvelables dans l'Indre, Energie Posit'IF en Ile-de-France. On intervient dans le fonds OSER en Rhône-Alpes).

Très concrètement, nous avons trois missions :

- accompagner les projets, sur le terrain. On organise beaucoup de formations, juridiques, financières, de négociation. On regarde les projets pour être garants de leur citoyenneté. Nous faisons un distinguo très précis entre participatif et citoyen. Participatif : vous prêtez de l'argent, mais vous n'avez pas accès à la gouvernance, ou alors vous donnez de l'argent, et vous aurez en contrepartie un tee-shirt ou une invitation. Le citoyen, au-delà d'un pourcentage de représentation des personnes impliquées, c'est quelqu'un qui investit, a droit à la parole et participe à la gouvernance. C'est une grande différence en termes de dynamique.

- promouvoir la transition énergétique citoyenne. On s'appuie sur les autres réseaux pour travailler sur, par exemple, le bonus que pourrait mettre l'État sur la dimension citoyenne, pour que ce ne soit pas toujours les gros qui aillent rafler tous les projets. Très classiquement, on tient des stands, on fait des conférences, etc. Notre réseau d'acteurs maille le territoire, avec soixante-huit membres, dont des collectivités.

- notre mission la plus importante est le financement des projets. Nous intervenons en fonds propres, dans le capital initial, parfois en CCA. Energie partagée en tant que telle fait alors partie de la gouvernance des projets, et peut intervenir comme conseil financier. C'est un ancien banquier qui s'occupe de cette partie-là.

Nous n'avons pas vocation à être capital-risque, nous intervenons sur des technologies matures : le grand éolien, la petite hydro, la biomasse, la méthanisation, le photovoltaïque. Nous avons quatre critères dans notre charte : l'ancrage local, la gouvernance citoyenne (> à 50% des voix), la finalité non spéculative (pas antinomique avec la rentabilité !), des critères écologiques, notamment la provenance des machines et les études d'impact. Nous développons les aspects maîtrise de l'énergie. Mais financer ces projets revient à monter un business plan visant à financer un investissement sur une longue dépense. Juridiquement, c'est complexe. Des expériences vont peut-être démarrer avec des collectivités. Mais pour le moment, rien n'est stabilisé.

Énergie partagée, ce sont deux structures : une association qui prend en charge l'animation, la promotion, le réseautage et l'accompagnement ; et Énergie partagée investissement, qui assure toute la partie investissement,

sélection des projets, accompagnement financier. Une troisième structure est en cours de création. Une petite partie des fonds collectés par Énergie partagée pourrait être routée vers un fonds de capital-risque qui aurait vocation à intervenir sur la phase de développement. Ce sera Énergie partagée études.

Quelques chiffres : aujourd'hui, on a collecté huit millions d'euros - c'est modeste par rapport à l'exemple allemand - ce qui correspond à cinq millions d'euros investis, et nous avons des réserves auxquelles nous ne pouvons pas toucher, garde-fou imposé par l'AMF. Les cinq millions d'euros investis renvoient à cent millions d'euros de projets. Nous avons quatre mille épargnants souscripteurs, vingt-six projets financés, quinze en cours, de nombreux en émergence. La production générée est équivalente aux besoins hors chauffage de quatre-vingt mille foyers. C'est peu, comparé aux trente-six millions de points de livraison d'électricité. Notre ambition, pour



2020, est d'avoir collecté vingt-cinq millions d'euros, pour vingt millions d'euros investis et trois-cents millions d'euros de projets.

YANNICK RÉGNIER, CLER, COMITÉ DE LIAISON DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Le CLER, réseau pour la transition énergétique, a une certaine consanguinité avec NégaWatt. À un moment on s'est aligné sur le terme "transition énergétique". Le CLER, ce sont deux-cents soixante structures professionnelles, et ce nombre augmente très vite du fait de l'intégration des collectivités locales, qui y viennent par le détour des territoires à énergie positive. NégaWatt est une association de personnes physiques, expertes ; le CLER lui ressemble, mais avec des structures professionnelles.

Je vais revenir sur dix ans de propositions. François-Mathieu Poupeau, ce matin, parlait de son travail sur les syndicats, sur EDF, sur ce modèle qui a évolué depuis le siècle dernier. Le CLER a formalisé des propositions structurées sur l'organisation territoriale de l'énergie.

Sujets, ou citoyens ? La question renvoie à une note rédigée pour un projet de livre gris de l'énergie en France, édité ensuite sous le titre "Énergie changement de cap". Nous avons deux piliers : un peu de pédagogie, et une analyse du monopole historique rendant difficile les initiatives de photovoltaïque, de géothermie. Nous avons réfléchi à l'organisation territoriale de l'énergie, avec des propositions devenues assez standard : un pôle fort autour des intercommunalités, que nous avons souhaité rapidement renforcé, et un pôle autour des régions, ce qui n'était pas évident mais le devient à travers la loi de transition énergétique. Dans la montée de reconnaissance du travail mené, l'important a été le Grenelle. Nous étions dans un temps très restreint ; le débat a eu lieu, mais il fallait faire vite. Nos positions sur les territoires se sont retrouvées dans le rapport du COMOP 10 EnR du Grenelle. Dans la continuité de ces propositions, une action spécifique a été menée à l'initiative d'un simple citoyen parisien se considérant comme non égal aux autres citoyens français ; en effet la Ville de Paris n'a pas d'entreprise locale de distribution. Nous avons posé une question prioritaire de constitutionnalité à propos d'un avenant à la concession de distribution d'électricité de la Ville de Paris à ERDF. L'action juridique a été longue, elle n'a pas abouti, mais, autour du mot d'ordre "Pour le rétablissement d'un contrôle démocratique local des réseaux de distribution d'électricité", elle a permis une médiatisation importante et de

crédibiliser le rôle du CLER auprès des collectivités. Tout ce travail a été prolongé dans dix propositions pour la transition énergétique, en 2012, au moment des campagnes présidentielles. Les grandes mesures n'étaient pas très différentes : se posaient toujours la question des concessions, mais aussi celle de l'organisation territoriale. Dans le débat national sur la transition énergétique, nous avons pris le rôle de coordination des ONG environnementales, qui s'est élargi à l'ensemble des acteurs de la transition énergétique, notamment des syndicats de salariés, des syndicats professionnels, des associations de consommateurs. La base des partenaires s'est élargie. Le directeur du CLER a alors animé le groupe de travail sur la gouvernance territoriale.

Revenons sur l'histoire des territoires à énergie positive : à l'assemblée générale de 2010, nous avons rassemblé trois territoires, dont le Méné sur l'agro, la Biovallée en Ardèche et le Thouarsais, des territoires qui visaient l'autonomie énergétique, ou l'auto-suffisance énergétique. Le Méné voulait monter un évènement, les "rencontres énergie - territoires ruraux", qui devaient s'appeler "vers l'autonomie énergétique". Mais en Bretagne, "l'autonomie"... ni l'Ademe ni la région ne voulaient du terme. Le réseau a été fondé le même jour, avec six territoires, quatre structures expertes et quatre structures de portage de projet, coopératives agricoles, énergétiques... Dans la foulée, le mouvement a pris une stature quasi institutionnelle, plusieurs régions ont repris le terme pour en faire un programme d'accompagnement de territoires : en premier lieu la région Aquitaine, dans la foulée la région Rhône-Alpes, puis la Bourgogne. Parallèlement, nous avons déposé un projet européen, qui nous a permis de travailler avec dix pays sur la définition des territoires à énergie positive, travail qui nous a amenés à récupérer des éléments de cadrage, notamment de la part des Allemands. Enfin, Ségolène Royal a introduit le terme "territoire à énergie positive" dans une proposition de loi, et lancé un appel à projets. "Objectif politique de devenir 100% énergies renouvelables" : c'est la définition adoptée. "Politique" parce que l'on n'est pas obligé de savoir précisément comment on va faire. C'était, et c'est toujours, majoritairement des territoires ruraux, qui s'y mettent, avant tout pour leur développement économique.

De 2011 à 2014, on a travaillé avec pour seul financement l'Union européenne. En prenant de l'ampleur, on a pu nouer d'autres partenariats, avec la Caisse des dépôts et l'Ademe. Nous n'avons aucun soutien des ministères, nous avons des logiques parallèles.

"Territoire à énergie positive" et "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), ce n'est pas exactement la même chose. Tous les territoires destinataires de l'appel à projets TEPCV sont contents s'ils ont une aide financière. Mais du point de vue stratégique, les choses n'ont pas été trop réfléchies : les aides de 500 000 euros sont conséquentes, allouées à des projets d'investissement. Mais 500 000 euros, c'est une goutte d'eau. Nous défendons qu'ils soient destinés majoritairement à de l'ingénierie territoriale afin d'aller chercher les autres financements. Malheureusement, l'ingénierie a pratiquement été exclue, ce qui est dommage pour les territoires ruraux de petite taille. Je ne parle pas des programmes associés dédiés aux TEPCV comme "soutenir le marché des radiateurs électriques" ... Ce que l'on fait beaucoup, c'est agiter les idées pour aller vers une révolution culturelle. Aujourd'hui, le modèle centralisé est axé sur des éléments de langage qu'il faut déconstruire, par exemple "pour assurer la solidarité entre les territoires, il faut maintenir la péréquation tarifaire de l'électricité". Sauf que les spécialistes de la précarité énergétique, au sein du CLER, disent ne pas savoir ce qu'est cette péréquation, qu'elle n'est pas un enjeu pour la solidarité. EDF aime bien dire qu'il faut le monopole pour faire la péréquation : c'est évidemment faux.

L'autonomie, ce n'est pas l'autarcie. Il faut utiliser les bons termes pour avoir un débat qui soit sain. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été notre premier financeur, ce n'est pas un hasard.

On ne travaille pas du tout sur les aspects "climat". Sur les territoires ruraux, quand on leur dit qu'il travailler sur les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, ils avancent avoir d'autres préoccupations. Mais quand on dit que l'énergie va être un levier important de développement économique, on est entendu. Quand on dit que le prix de l'énergie va augmenter, et la précarité énergétique aussi, on leur présente le travail à effectuer sous l'angle du social. Plusieurs approches permettent de mobiliser sur l'énergie. Ce n'est pas que nous sommes indifférents au climat, c'est seulement que notre entrée est l'énergie, et que la lutte contre le changement climatique va être une externalité positive.

Ce matin, on a beaucoup parlé de schémas : en face des territoires ruraux, je n'en parle jamais. Le PLU, c'est important, concret. Ils ont pourtant une stratégie, mais formulée différemment. L'idée, c'est de partir des ressources. Les projets sont souvent des projets privés, qui marchent parce qu'ils ont un modèle économique. Quand les ressources existent mais que personne ne les mobilise, il ne se passe rien. Il faut des acteurs, une stratégie territoriale,

des projets collectifs ou intra-territoriaux où tout le monde peut s'impliquer, et ensuite des actions d'animation. La collectivité mène le bal, crée une pépinière, a une stratégie économique.

Il faut que tout le monde parle à tout le monde : les collectivités locales n'ont pas d'autonomie financière, elles peuvent difficilement s'autosaisir de la question de l'énergie. Elles vont chercher tous les leviers possibles, la région, l'État, l'Europe. Si on veut que les territoires se prennent en main pour mener leurs projets, il faut les aider à faire seules : en les aidant, on a une cohérence.

Marc Jedliczka

Le scénario de NégaWatt est national, ce qui représente déjà un travail énorme, sa déclinaison régionale est possible, mais la méthodologie n'est pas toujours simple. L'important est alors d'impulser une dynamique locale. NégaWatt apporte une base méthodologique, de repérage. On connaît les grands enjeux : la rénovation des bâtiments, les transports et la mobilité. D'un territoire à l'autre on aura des différences, les données géographiques et humaines étant différentes. Sur un territoire, on peut faire un PCET, un TEPOS, sans problème ; de toute façon, au niveau national, il faudra tout faire. Après, à chacun de s'approprier les scénarios.

De la salle

Vous avez évoqué quelques exemples. La petite structure associative bénévole, la structure professionnelle : comment on bascule progressivement, même à l'échelle d'un territoire avec un ou deux permanents, de l'une à l'autre ?

Marc Jedliczka

Il faut d'abord savoir que ce n'est pas impossible. L'histoire de Hespul a commencé par une tontine pour financer le premier Watt photovoltaïque. Il y avait cent cinquante personnes, qui ont chacune donné cinq cents ou six cents francs. Cette réalisation est arrivée aux oreilles de la commission européenne, et des gens de la commission sont venus nous dire : "On ne pensait pas qu'en France cela se ferait avant dix ans, il y a des programmes européens..." Le modèle développé a été bénévole pendant dix ans, sur la base de programmes européens, l'Europe finançant un tiers des

investissements. On formait les gens, on montait sur les toits : on a réalisé trois cents ou quatre cents installations. Il s'agissait de particuliers, de fous furieux prêts à payer quinze mille francs sans espoir de retour sur investissement. Nous avons acquis une double expertise, et ensuite nous avons eu l'opportunité du dispositif " espaces info-énergie ", qui en Rhône-Alpes s'est développé de manière particulière. L'Ademe au niveau national et au niveau régional a décidé de manière peu démocratique mais clairvoyante que tous les départements auraient un espace info-énergie, créant un métier qui n'existait pas, avec une soixantaine de conseillers.

De la salle

Les fonds européens ?

Marc Jedliczka

Si on voulait aujourd'hui monter un dossier européen comme on le faisait alors, on aurait du mal, c'est devenu plus compliqué, plus concurrentiel.

Yannick Régnier

Aux rencontres "Territoires à énergie positive", on a rencontré un territoire autrichien de soixante-dix mille habitants : un opérateur énergétique territorial qui développe des projets toutes énergies renouvelables confondues, emploie cent salariés. La structure est née d'une dizaine d'agriculteurs, c'est une structure privée qui a progressivement grossi. Pourquoi ça marche ? Parce qu'il y a de la place pour le faire. Culturellement, nous avons à faire sauter quelque chose.

Olivier Berland

Quand un travail bénévole fait depuis plusieurs années par de plus en plus d'acteurs aboutit à la popularisation d'une idée, les institutions sont obligées de passer au financement : c'est la manière dont l'Ademe participe à Energie partagée. Il y a un besoin, la société s'en empare, il serait malvenu que l'institution qui travaille sur la question ne permette pas le développement. On sait aussi qu'on ne sera pas financés ad vitam aeternam.

François Ménard

Ce que dit Olivier Berland est juste. Si on se place dans une tradition française de l'action publique, on voit la relation paradoxale des institutions

publiques vis-à-vis du secteur associatif : à la fois déni de sa légitimité à poser des actes dans l'action locale, et recours fréquent à ces mêmes acteurs associatifs pour réaliser des tâches qui relèvent de l'action sanitaire et sociale. Du coup certes, on a cette reconnaissance d'une action menée, et des lignes de financement... et des réflexes bien acquis qui permettent ce type de relations qui tourne parfois au jeu de dupes.

Marc Jedliczka

Je suis d'accord avec vous. Les espaces info-énergie se sont glissés dans les interstices, les lacunes de l'action publique. On fait ce que l'État aurait pu faire, à double prix, parce que les salaires ne sont pas élevés, et qu'on ne fait pas carrière dans nos associations. En même temps, c'est bien ça qui fait bouger les choses. Attendre l'État pour tout, on a arrêté ce jeu-là, parce qu'il y a un besoin, une demande sociale. J'ai fait espace info-énergie dans ma cuisine le soir pendant cinq ans avant que ce soit créé par l'Ademe. Je répondais à des gens qui voulaient savoir comment marchait un panneau solaire ou trouver un isolant.

Guilhem Blanchard, Latts

Comment gérez-vous la double casquette "engagement associatif citoyen" et "prestation de services dans le champ concurrentiel" ?

Marc Jedliczka

On a l'organisation interne qui s'impose : on n'a pas de double comptabilité, mais le rapport au secteur concurrentiel est problématique. Les règles fiscales font qu'à partir d'un certain niveau, on peut être sous le coup d'une requalification. Ce qui signifierait qu'on ne peut plus faire d'attestations fiscales pour les adhérents. Mais du point de vue de la gestion comptable, on paie la taxe sur les salaires, etc. Et puis maintenant on a une filiale dans le champ concurrentiel, avec un volet R&D qui nous rend éligibles au crédit impôt-recherche. Mais le propriétaire de cette entreprise est une association à but non lucratif. On peut la vendre à qui on veut, en restant dans le champ de l'intérêt général. On est très enclins au "low-tech", aux solutions optimisées. Nous sommes partiellement sur le champ concurrentiel, et nous